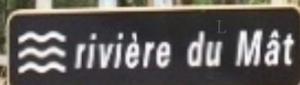


Rapport d'évaluation thématique

Rapport final

Janvier 2019





Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel. Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, EY autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers. Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

SOMMAIRE.....	3
1. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION.....	5
2. CONTENU ET DÉMARCHE DU RAPPORT.....	7
2.1. Contenu du présent rapport.....	7
2.2. Objectifs et démarche générale de l'évaluation.....	7
2.2.1. Objectifs et enjeux de l'évaluation.....	7
2.2.2. Démarche générale et calendrier de l'évaluation.....	9
2.2.3. Difficultés rencontrées au cours de l'évaluation.....	11
3. CONTEXTE.....	12
3.1. Contexte économique et social.....	12
3.1.1. Une démographie en transition qui expose La Réunion à de multiples défis.....	12
3.1.2. Une économie dynamique mise au défi de l'ultrapériphérie.....	13
3.2. Contexte politique et réglementaire.....	15
3.2.1. Une nouvelle organisation pour le pilotage du PO FEDER Réunion issue du transfert de l'autorité de gestion à la Région.....	15
3.2.2. Nouveaux objectifs de la Commission.....	16
3.3. Un PO orienté vers les thématiques de développement économique.....	19
3.3.1. La concentration thématique.....	19
3.3.2. La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).....	19
3.4. Etat d'avancement des axes à dominante développement économique.....	21
Axe 1 – Investir dans les leviers de croissance.....	21
Axe 3 – Améliorer la compétitivité des entreprises.....	22
Axe 8 – Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie.....	23
4. IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PO FEDER 2014-2020 À LA RÉUNION.....	24
4.1. Impact du programme sur le tissu entrepreneurial réunionnais.....	25
4.1.1. Le tissu entrepreneurial réunionnais s'est développé dans des domaines stratégiques tels que la spécialisation intelligente.....	26
4.1.2. Les facteurs de production, dont l'emploi, ont été renforcés.....	28
4.1.3. La valeur perçue des productions locales s'est améliorée.....	29
4.1.4. Des zones d'activités économiques ont été développées via des stratégies urbaines intégrées.....	30

4.2. Impact sur l'innovation au sein des entreprises réunionnaises.....	32
4.2.1. Les plateaux techniques et pôles d'innovation au service des entreprises se sont développés.....	32
4.2.2. La création de nouveaux produits et savoir-faire a été stimulée.....	33
4.2.3. Les entreprises locales se sont appropriées de nouvelles techniques et technologies.....	35
4.2.4. Les relations entre les entreprises et le monde de la recherche se sont renforcées.....	36
4.2.5. Les entreprises ayant bénéficié d'innovations soutenues par le Programme sont plus pérennes.....	38
4.2.6. De nouvelles filières d'entreprises sont apparues sous l'effet des innovations.....	38
4.3. Impact sur la compétitivité des entreprises et le rayonnement international.....	39
4.3.1. Impact du PO sur l'exportation des productions réunionnaises.....	40
4.3.2. Amélioration de la structuration de la filière export de La Réunion.....	42
4.3.3. Amélioration des perspectives d'exportations avec la zone Océan Indien.....	43
4.3.4. L'attractivité et le rayonnement international de La Réunion se sont accrus dans plusieurs domaines.....	44
5. FORMULATION DES RECOMMANDATIONS.....	46
ANNEXES.....	48
1. Liste des entretiens stratégiques en Phase 1.....	48
2. Liste des entretiens réalisés en Phase 2.....	49
3. Liste des Fiches Action.....	52

Le Conseil régional de La Réunion, autorité de gestion FEDER, a adopté en décembre 2014 un Programme opérationnel FEDER qui entend répondre à trois objectifs du territoire :

- ▶ La **montée en compétence**, l'accès à **l'emploi** et la **cohésion sociale** de la population réunionnaise ;
- ▶ L'investissement dans les **leviers de croissance** et l'amélioration de la **compétitivité** des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement ;
- ▶ L'optimisation des **performances du territoire**.

Le Programme opérationnel est décliné en **9 axes prioritaires** reprenant les 11 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020. L'autorité de gestion a souhaité évaluer plus spécifiquement son impact sur la thématique « *Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises* », recoupant trois axes :

- ▶ L'**axe 1** « *Investir dans les leviers de croissance* » ;
- ▶ L'**axe 3** « *Améliorer la compétitivité des entreprises* » ;
- ▶ L'**axe 8** « *Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie* ».

Au 31 octobre 2018, sur les 808,4 millions d'euros prévus à la maquette du programme sur ces trois axes (dont 467,3 millions d'euros de FEDER), 404,8 millions d'euros ont été programmés (soit 50,07%).

1. Synthèse de l'évaluation

#	Questions évaluatives	Synthèse des éléments de réponse
	Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé le développement du tissu entrepreneurial réunionnais ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le PO 2014-2020 a contribué à soutenir les créations d'entreprises dans les secteurs identifiés comme prioritaires (tourisme, numérique, bioéconomie et industrie agroalimentaire, etc.) et a accompagné les établissements insulaires vers l'atteinte d'une masse critique de leurs capacités de production. (52 structures bénéficiaires d'aides à la création d'entreprise, 90 soutenues au titre de l'aide aux investissements productifs) ✓ Le rythme de création d'établissements s'est légèrement accéléré ces deux dernières années, et le nombre d'ETI sur le territoire n'a cessé d'augmenter depuis le début de la programmation (300 ETI en 2017). Si ces dynamiques sont corrélées à la reprise économique, elles ont été accompagnées par l'action du PO, et particulièrement par son axe 3, qui a renforcé la capacité de résilience des structures soutenues (notamment à travers des actions d'aide à l'investissement productif ou de structuration des filières). ✓ Cependant, la structuration du tissu entrepreneurial réunionnais (surreprésentation des microentreprises) et ses conséquences en

L

1		<p>matière de contraintes de trésorerie constituent un frein important à l'impact du FEDER (difficultés de trésorerie, délais)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le tissu entrepreneurial réunionnais a également bénéficié d'opérations ne relevant pas nécessairement de subventions directes aux entreprises : la valeur perçue des productions locales s'est améliorée grâce à la structuration de filières de l'économie réunionnaise et l'inscription des entreprises dans des logiques de réseaux. De plus, plusieurs opérations emblématiques soutenues par le PO contribuent au développement du foncier économique, particulièrement contraint à La Réunion.
2	<p>Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé l'innovation dans les entreprises réunionnaises ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En matière de soutien à l'innovation privée, l'action du FEDER a accompagné la densification de l'écosystème d'innovation et a permis l'émergence de nouvelles synergies entre recherche publique et privée, notamment autour de projets de recherche collaboratifs auxquels ont été associées près d'une trentaine d'entreprises. ✓ Mais l'impact du PO sur les capacités d'innovation des entreprises reste difficilement identifiable : le nombre de brevets déposés à l'INPI a baissé depuis 2014. ✓ La pluralité des structures en charge de l'accompagnement de l'écosystème d'innovation et la surreprésentation des micro et autoentreprises à La Réunion sont en outre susceptibles de brider l'impact du FEDER sur ce champ.
3	<p>Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé la compétitivité et le rayonnement international des entreprises?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le PO a en premier lieu limité l'impact négatif des surcoûts d'éloignement sur les performances commerciales du territoire en finançant près de 110 opérations d'aide au fret intrants et extrants bénéficiant aux entreprises de la sphère productive. S'il n'enregistre que peu d'opérations programmées à mi-parcours, le volet de soutien aux infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'axe contribuera grandement aux performances du territoire à l'export durant la deuxième partie de la programmation. ✓ Le FEDER offre en outre de nouveaux débouchés aux exportateurs réunionnais en leur permettant de s'inscrire dans des chaînes de valeur mondiales à travers son soutien aux structures associatives ou consulaires d'accompagnement à l'export. Cette aide, associée à d'autres facteurs (nouvelles liaisons aériennes, dynamique de spécialisation de l'économie insulaire, etc.) a permis le développement de nouvelles relations commerciales avec des partenaires de la zone Océan Indien. ✓ Enfin, des opérations financées par le FEDER et ne relevant pas toujours des axes 1, 3 et 8 ont contribué à accroître l'attractivité et le rayonnement économique du territoire. C'est notamment le cas des opérations visant à maximiser le potentiel touristique de l'île ou du soutien à des projets d'infrastructures innovants (NRL, SWAC Sud, etc).

L

2. Contenu et démarche du rapport

2.1. Contenu du présent rapport

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation thématique des Axes 1, 3 et 8 du Programme Opérationnel FEDER pour La Réunion en quatre parties.

La première partie présente les objectifs et la démarche générale de l'évaluation. Elle a pour objectif de donner au lecteur les éléments méthodologiques de cadrage de l'exercice d'évaluation du programme conduite par l'équipe d'évaluateurs EY ainsi que le calendrier suivi par l'étude.

La deuxième partie du rapport présente le PO FEDER 2014-2020, et plus spécifiquement des axes 1, 3 et 8 et son contexte économique et social de mise en œuvre afin de proposer au lecteur des grandes clefs de lecture du programme et de resituer ce dernier dans l'environnement réglementaire, économique et social dans lequel il s'inscrit.

La troisième partie fait état des résultats de l'évaluation et vise à répondre aux trois questions évaluatives posées (impact sur le tissu entrepreneurial réunionnais, impact sur l'innovation au sein des entreprises et impact sur la compétitivité des entreprises et le rayonnement international).

Une quatrième partie consacrée aux recommandations des évaluateurs sera développée ultérieurement.

2.2. Objectifs et démarche générale de l'évaluation

2.2.1. Objectifs et enjeux de l'évaluation

Conformément à la demande formulée dans le cahier des charges de la mission, la présente étude vise à évaluer l'impact à mi-parcours du PO FEDER 2014-2020, sur la thématique « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises », **portée par les axes 1, 3 et 8 du programme.**

Plus précisément, l'étude vise à apprécier, sur la base des premières réalisations du programme l'atteinte ou non des résultats escomptés sur chacun des trois axes du PO, la contribution des financements FEDER à ces résultats et à l'atteinte des objectifs plus généraux définis dans le programme.

Le rapport analyse en particulier :

1. Les effets directs des aides sur les entreprises réunionnaises :
 - L'amélioration des facteurs de production (équipements, machines, meilleure organisation, meilleurs processus de production / commercialisation, niveau de compétences appropriation de nouvelles techniques) et de la productivité ;
 - L'amélioration des processus d'innovation (capacité à faire aboutir / financer des projets, amélioration de l'ambition et de la qualité des innovations, amélioration de leur commercialisation) ;
 - L'amélioration de la compétitivité-prix, notamment via le soutien à l'abaissement des coûts de production via les zones d'activité ou la compensation des surcoûts liés à l'ultra périphéricité ;
 - Le développement de stratégies de différenciation des produits ;
 - L'amélioration de la valeur ajoutée des productions réunionnaises ;
2. Les impacts sur les entreprises réunionnaises :
 - La croissance du chiffre d'affaires;
 - Les gains de parts de marché local et à l'exportation (métropole et étranger) ;
 - L'embauche et la croissance des effectifs.
3. Les impacts sur le développement économique plus global de La Réunion :
 - Le développement et la structuration du tissu entrepreneurial réunionnais, notamment dans les domaines de la spécialisation intelligente ;
 - La création et la structuration de nouvelles filières ;
 - La création et la pérennité des entreprises ;
 - L'augmentation du potentiel d'innovation réunionnais, notamment dans les domaines de la spécialisation intelligente et en s'appuyant sur les spécificités locales ;
 - Le renforcement de la capacité du tissu local à s'approprier de nouvelles techniques et nouvelles technologies, ainsi qu'à développer de nouveaux savoirs faire ;
 - La structuration des territoires de développement économique et d'innovation, voire l'accentuation des spécialisations économiques locales (autour des ZAE, des pôles d'intérêts régionaux, etc.) en conformité avec les orientations du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
 - L'emploi local et la montée en compétence des travailleurs réunionnais.

Le champ des politiques de soutien à la compétitivité des entreprises et à l'innovation est caractérisé par la multiplicité des interventions publiques, alors même que la Région s'est vu conforter dans sa compétence de développement économique au grès des différentes lois de décentralisation.

Dans ce contexte, l'enjeu en matière d'évaluation d'impact est triple. Dans un premier temps, il convient d'apprécier l'articulation de l'intervention du FEDER avec les autres interventions publiques : dans quelle mesure les effets du financement européen agissent en synergie / complémentarité / concurrence avec ceux d'autres financements, en premier lieu ceux de l'Etat dans le cadre du CPER, des autres fonds européens (FEADER sur le soutien aux filières agricoles, INTERREG sur le soutien à l'internationalisation et au rayonnement des entreprises réunionnaises), des dispositifs mis en œuvre sur fond propre par la Région ou par ses opérateurs (NEXIA, IFT, etc.). Dans un deuxième temps, il convient d'interroger la contribution des financements FEDER aux grands objectifs de politique de développement économique portés par le Programme Opérationnel et la SRI-SI, mais également aux orientations définies dans le cadre des stratégies régionales (Pilier 3 des engagements de la mandature « libérer les entreprises, libérer les énergies » par exemple ; ou orientations d'aménagement économique du SAR en cours d'évaluation pour les ZAE). Dans un troisième temps, il convient d'isoler la contribution, c'est-à-dire l'effet net du financement FEDER sur les comportements et la situation des entreprises, et in fine sur les évolutions macroéconomiques locales.

2.2.2. Démarche générale et calendrier de l'évaluation

2.2.2.1. Démarche méthodologique

Conformément à la méthodologie présentée en démarrage de mission, le présent rapport d'évaluation s'appuie sur les travaux suivants :

- ▶ Entretiens de cadrage stratégiques et entretiens avec l'ensemble des parties prenantes – autorités de gestion et de certification, services instructeurs, responsables de politiques, bénéficiaires, autres interlocuteurs (cf. détail des interlocuteurs rencontrés en annexe) ;
- ▶ Analyses sur la base de revues documentaires, d'extractions de données issues du logiciel de gestion Synergie en date du 25 septembre 2018¹, d'analyse de processus et de la perception des parties prenantes recueillies au cours des entretiens ;
- ▶ Rédaction des analyses, formulation des jugements évaluatifs, conclusions et recommandations ;

¹ Les événements de programmation intervenus depuis cette date ont été pris en compte dans les analyses et conclusions du présent rapport.

- ▶ Ateliers collaboratifs de formulation des recommandations ;
- ▶ Présentation au Comité régional d'évaluation (CRE du 16 novembre 2018) et en Comité national de suivi (CNS des 21, 22, 23 novembre 2018) ;
- ▶ Ajustements, élaboration et transmission des rapports finaux.

2.2.2.2. Synthèse du calendrier

Le tableau ci-dessous présente notre démarche évaluative et son déroulé temporel.

Tableau 1 – Présentation des différentes phases et du calendrier de l'évaluation.

DATE	PHASES ET TRAVAUX REALISES	REUNIONS
<p>Début septembre 2018 – Octobre 2018</p> <p>Cadrage de la mission</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion de lancement des travaux ▶ Revue documentaire préliminaire & reconstruction du cadre d'intervention du PO et des processus de gestion ▶ Entretiens de cadrage ▶ Analyse des données de programmation et de gestion et analyse des données socio-économiques régionales ▶ Rédaction de la note de cadrage ▶ Réunion de lancement <p> Livrables : Note de cadrage</p>	<p></p> <p></p>
<p>Octobre 2018- début novembre 2018</p> <p>Collecte et analyse des données, réponses aux questions évaluatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretiens avec les services de la Région et les partenaires du programme ▶ Focus sur 10 projets développement économique ▶ Rédaction d'un rapport intermédiaire et présentation des premiers constats suite à la phase de terrain ▶ Analyse et réponses aux questions évaluatives ▶ Elaboration du projet de rapport final ▶ Réunion du comité de pilotage <p> Livrables : Rapport intermédiaire</p>	<p></p> <p></p>
<p>Novembre- Décembre 2018</p> <p>Formulation des recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Groupes de travail de co-construction des recommandations ▶ Consolidation du jugement et des recommandations ▶ Formalisation du rapport final et rédaction de la synthèse ▶ Réunion du comité de pilotage – Restitution des résultats et recommandations 	<p></p> <p></p>

DATE	PHASES ET TRAVAUX REALISES	REUNIONS
	 Livrables : Rapport final, note de synthèse	

2.2.3. Difficultés rencontrées au cours de l'évaluation

Lors du déroulement de la mission, l'équipe d'évaluation a été confrontée aux difficultés suivantes :

- ▶ **Difficultés à discerner certains résultats socio-économiques.** Des difficultés ont été rencontrées pour dissocier l'impact du PO FEDER et l'impact des autres politiques publiques lorsque celles-ci agissent concurremment.
- ▶ **Difficultés dans la collecte de données.** Des difficultés mineures ont été rencontrées par les équipes concernant la collecte de données. En ce qui concerne les données primaires, quelques interlocuteurs ne nous ont pas donné réponse, et cela malgré plusieurs relances. Pour ce qui est de la collecte des données secondaires, les analyses effectuées dans le présent rapport sont basées sur des données financières transmises en août 2018 et les dernières données relatives aux indicateurs qui nous ont été transmises sont celles des Rapports Annuels.

3. Contexte

Placée au cœur de l’océan indien, l’île de La Réunion se caractérise par trois éléments clés : une démographie particulièrement dynamique comparée aux tendances observables en Métropole ; un contexte économique marqué par une forte croissance mais miné par un taux de chômage structurel supérieur à la moyenne nationale ; des besoins en infrastructures qui restent très importants malgré des investissements conséquents déjà réalisés par le passé notamment avec le soutien de précédents PO FEDER.

3.1. Contexte économique et social

3.1.1. Une démographie en transition qui expose La Réunion à de multiples défis

La spécificité réunionnaise ne se manifeste pas uniquement dans son patrimoine naturel et culturel : elle concerne aussi les défis multiples auxquels l’île fait face. Sur le plan démographique, La Réunion est exposée à des défis très différents de ceux rencontrés par les régions métropolitaines. Avec une population de 851 000 habitants projetée à un million à l’horizon de 2030, la démographie de l’île est caractérisée par sa jeunesse. Les moins de 20 ans y représentent le tiers de sa population en 2012².

L’un des problèmes majeurs rencontrés par cette population jeune est le chômage structurel qui est parmi les plus élevés d’Europe. Il touche, en effet, 28,6% de la population active en 2012 contre 10,2% en France métropolitaine et 10,5% à l’échelle de l’Union à 28. Le chômage touche particulièrement les femmes avec un taux de 30,5% contre 26,8% pour les hommes. Le phénomène est encore plus exacerbé chez les moins de 25 ans qui sont confrontés à un taux de chômage de 58,5% contre une moyenne nationale de 13%³.

Le niveau de formation et de qualification a fortement évolué avec une population de non diplômés en baisse de 10 points (62% en 1999 contre 52% en 2008). Aussi, 26,6% des 30-34 ans étaient titulaires d’un diplôme d’enseignement supérieur en 2011. Toutefois, les écarts avec le niveau national persistent. En effet, le taux d’illettrisme est trois fois supérieur à la moyenne nationale sur l’île et le décrochage scolaire concerne 26,3% des jeunes contre 11,6% au niveau national⁴.

² [Statistiques INSEE](#)

³ [Statistiques INSEE](#)

⁴ [Statistiques INSEE 2014](#)

Ces retards se reflètent particulièrement dans la précarité de la population qui compte 42% de ses effectifs en situation de pauvreté contre 14,1% au niveau national⁵.

3.1.2. Une économie dynamique mise au défi de l'ultrapériphérie

Au début des années 2000, l'économie réunionnaise a connu un véritable essor avec une croissance de 4 à 6 points entre 2002 et 2008. La crise de 2008 l'a sévèrement affectée, avec deux années consécutives de récession révélant ainsi sa fragilité. Depuis 2011, La Réunion a renoué avec la croissance avec +1.2% du PIB (qui reste toutefois à 69% de la moyenne de l'UE28). En 2017, la croissance réunionnaise s'est maintenue à un niveau élevé de +3,1%.

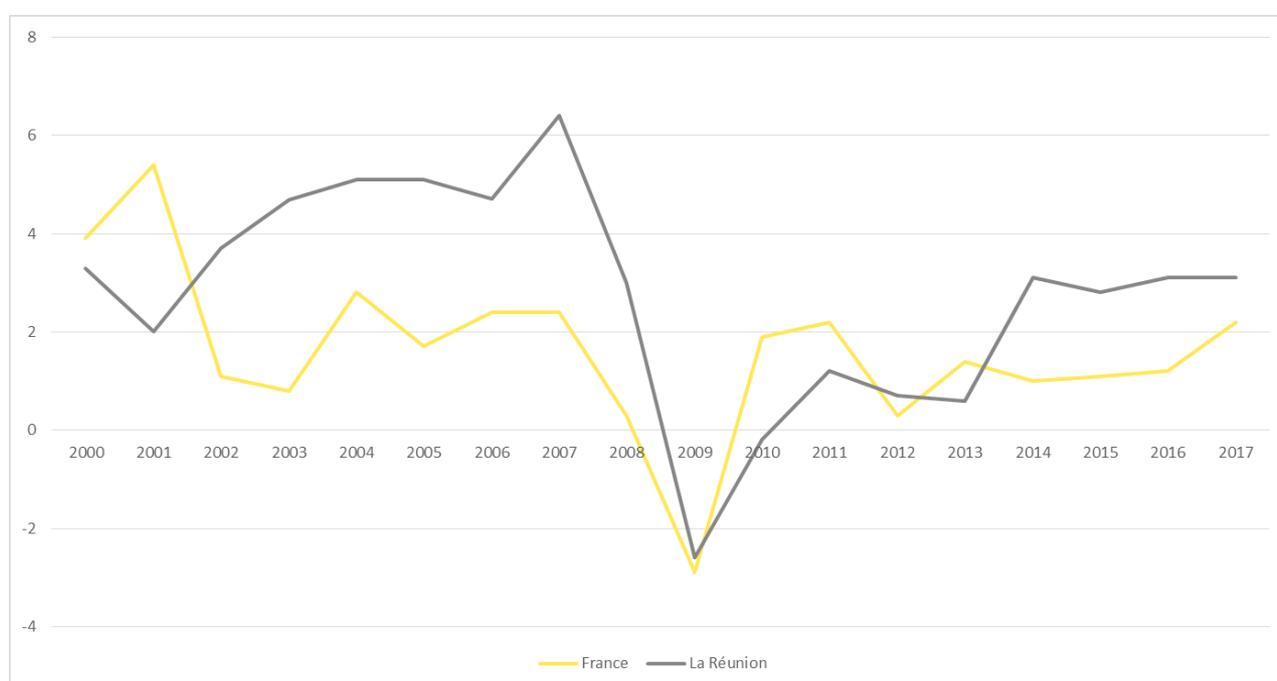


Figure 1 – Taux de croissance à La Réunion et en France (moyenne toutes régions) en pourcentage de 2000 à 2017 (chiffres INSEE)

Les caractéristiques inhérentes au contexte économique insulaire de La Réunion (marché local exigu, concurrence internationale accrue et pression des prix) engendrent des dépenses de transferts financiers, d'apports en matières premières et d'énergie induisant, en outre, l'accroissement des dépenses publiques. L'ultrapériphérie de l'île rend son économie dépendante

⁵ [Statistiques INSEE 2017](#)

des importations et creuse le déficit de la balance commerciale qui a atteint 4,8 Md€ en 2018 (contre 4,3 Md€ en 2011).

Le modèle économique de l'île est cependant résolument moderne : l'économie tertiaire représente plus de 80% de l'activité. Si un retard en matière de développement du très haut débit a pu être signalé en amont de la programmation, il a été comblé par une implication inédite des opérateurs de la place dans le câblage FTTH de l'île.

3.1.3. Une forte dégradation de la situation sociale au dernier trimestre 2018

Malgré le dynamisme de l'économie insulaire, le mouvement social qui a secoué La Réunion au mois de novembre 2018 révèle l'inquiétude d'une large part de la population face à la perpétuation de problèmes socio-économiques structurels qui brident le potentiel de l'économie insulaire.

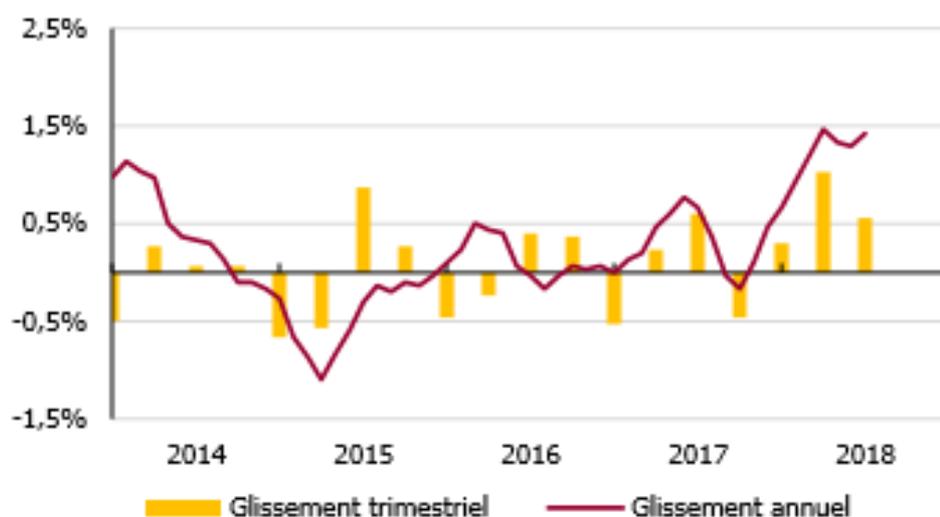


Figure 2 – Indices des prix à la consommation (IPC) à La Réunion de 2014 à 2018 (chiffres INSEE)

- ▶ Une **hausse tendancielle des prix à la consommation** des ménages constante depuis 2015 : une forte hausse a été observée au premier trimestre 2018 : **+5,8%** pour les prix de l'énergie et **+1,5%** en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation. La hausse globale de l'IPC est imputable tant au renchérissement du coût de l'alimentation qu'à la nette remontée des cours du brut enregistrée en début d'année.

- ▶ Une nette **détérioration du marché du travail** au deuxième trimestre 2018 : le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a enregistré une hausse de **1,8%** et avoisine les **140 000 demandeurs**, après une augmentation de **1,3%** au trimestre précédent. En outre, le taux de chômage des jeunes reste singulièrement élevé (**56%**), et **42%** de la population réunionnaise vit toujours sous le seuil de pauvreté.
- ▶ **Plusieurs secteurs enregistrent en outre une baisse d'activité marquée.** C'est notamment le cas des services marchands, de l'industrie manufacturière mais surtout du secteur du BTP : le nombre de logements mis en chantier a chuté de **22%** au deuxième trimestre, pesant négativement sur le potentiel de créations d'emploi d'un secteur déjà éprouvé ces dernières années.

3.2. Contexte politique et réglementaire

3.2.1. Une nouvelle organisation pour le pilotage du PO FEDER Réunion issue du transfert de l'autorité de gestion à la Région

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER 2014-2020 à La Réunion s'inscrit dans un contexte nouveau d'administration des fonds qui fait suite au transfert de l'autorité de gestion en 2015, en lien avec l'acte III de la décentralisation initié sous le précédent quinquennat. Le FEDER, dont la gestion était auparavant placée sous l'autorité du Préfet de région, est depuis 2014 sous la responsabilité des autorités régionales.

La Région Réunion s'est donc réorganisée pour assurer les missions d'une autorité de gestion : l'accueil et l'orientation des porteurs de projets, l'instruction et la gestion des dossiers, les contrôles et les audits propres à la gestion des fonds structurels européens et le pilotage stratégique du programme, sous l'autorité du DGS. La Direction Générale des Affaires européennes (DGAE) de la Région Réunion prend plus spécifiquement en charge le pilotage stratégique et opérationnel du PO FEDER. Des Fiches Action détaillent les critères d'éligibilité des projets déposés en fonction des critères de sélection et des indicateurs à atteindre définis dans le programme opérationnel, ainsi que les dépenses éligibles et les taux de subvention. Ces documents sont accessibles en ligne.

La Région s'est dotée de quatre guichets uniques ayant chacun pour objet d'instruire l'ensemble des dossiers FEDER relatifs à leurs champs de compétences :

- ▶ **Entreprises et Développement Touristique (EDT).** Ce guichet gère les aides aux investissements destinées aux entreprises ainsi qu'au tourisme et à l'aménagement des zones d'activités.
- ▶ **Recherche, Développement technologique et Innovation (RDTI).** Ce guichet gère l'ensemble des projets liés au développement de nouvelles technologies et à la recherche à la fois dans les sphères publiques et privées.

- ▶ **Investissements d'éducation, de formation et d'inclusion sociale (IEFPIS).** Ce guichet gère l'ensemble des projets de construction et de rénovation des bâtiments d'éducation ou d'accueil des personnes dépendantes.
- ▶ **Infrastructures, Développement durable, Energie (IDDE).** Ce guichet gère l'ensemble des infrastructures de grande envergure, telle que la Nouvelle Route du Littoral (NRL), et les projets relatifs au développement durable, à la prévention et à la protection de l'environnement.

Ces guichets, au-delà de fournir un service d'aide et de conseil aux porteurs de projets tant pour le FEDER, que pour la contrepartie nationale apportée par la Région Réunion ou une autre institution publique de La Réunion, prennent en charge les dossiers et assurent :

- ▶ La réception et l'instruction des dossiers ;
- ▶ La préparation des actes attributifs de l'aide et de leurs annexes techniques et financières ;
- ▶ Le suivi de l'exécution des opérations et des indicateurs,
- ▶ Le contrôle de service fait et le cas échéant des visites sur place,
- ▶ La mise en œuvre des suites des contrôles,
- ▶ La saisie des informations dans le logiciel de gestion informatisée Synergie.

3.2.2. Nouveaux objectifs de la Commission

Une attention particulière portée aux thématiques d'innovation

Sur le cycle 2007-2013, la programmation était organisée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de façon indirecte. Le nouveau cadre a, en 2014, explicité et renforcé les liens entre les recommandations par pays, les accords de partenariats et les programmes FEDER. Le nouveau Cadre financier pluriannuel 2014-2020 a donné lieu à une réorientation des FEDER autour de 11 objectifs thématiques alignés sur les objectifs Europe 2020 de croissance intelligente, de croissance durable et de croissance inclusive. Cet ensemble d'objectifs thématiques est partagé entre les différents fonds de cohésion et vise par conséquent également à renforcer la synergie des fonds européens (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 – Présentation des objectifs thématiques des fonds européens de cohésion et correspondance avec les objectifs Europe 2020

Priorité Europe 2020	Objectifs thématiques
Croissance intelligente	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ▶ Améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité ▶ Renforcer la compétitivité des PME et du secteur agricole (FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (FEAMP)
Croissance durable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs ▶ Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques ▶ Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources ▶ Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
Croissance inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ▶ Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ▶ Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ▶ Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes et l'efficacité de l'administration publique

Le nouveau cadre couvre les cinq fonds ESI pour permettre une meilleure complémentarité des fonds ainsi qu'une meilleure synergie entre les autorités de gestion des différents fonds européens. Pour cette raison, le cadre législatif européen a évolué pour donner naissance à de nouveaux outils :

- ▶ Possibilité de combiner des fonds dans un seul programme
- ▶ Création des investissements territoriaux intégrés (ITI)
- ▶ Déploiement du développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)
- ▶ Création des Plans d'action conjoints (JAP)

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les objectifs d'innovation organisés par la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) de La Réunion telle que voulue par les règlements européens (développée plus bas dans le présent rapport).

L'écosystème règlementaire réunionnais

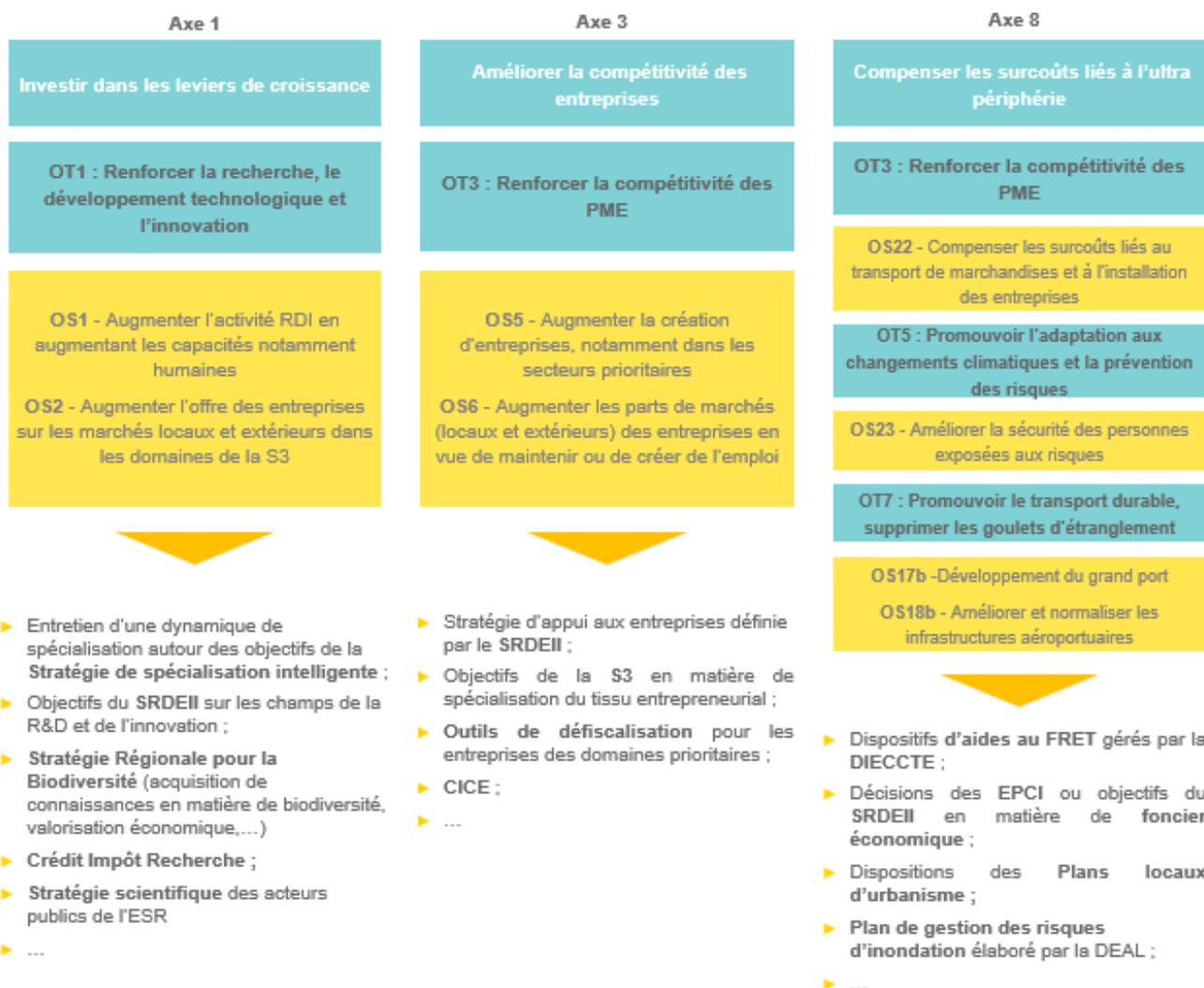
La Réunion bénéficie d'un certain nombre d'avantages règlementaires et financiers du fait de son statut de département-région d'Outre-Mer (DROM) au regard de la législation nationale et de Région Ultrapériphérique (RUP) au regard de la législation européenne. Ces avantages sont destinés à atténuer la discontinuité territoriale entre La Réunion, d'une part, et la métropole et l'Union européenne, d'autre part, afin de promouvoir l'attractivité du territoire.

De manière non exhaustive, les dispositifs principaux dont bénéficient les porteurs de projets et les entreprises réunionnaises sont les suivants :

- ▶ **Un taux plus avantageux du Crédit Impôt Recherche (CIR).** Dans les DOM, le CIR est taux majoré à 50% pour les activités de recherche et à 40% pour les activités d'innovation contre 30% et 20% respectivement en métropole.
- ▶ **Un abattement de charges salariales.** A La Réunion comme dans les autres DOM, des avantages spécifiques en matière de cotisations salariales. Le CICE est jusqu'à présent à 9% contre 6% en métropole et des exonérations de cotisations pour les salariés payés jusqu'à 1,7 SMIC. Une modification de grande ampleur sera mise en œuvre au 10 janvier 2019.
- ▶ **Un outil de défiscalisation.** A La Réunion, les entreprises qui opèrent dans les secteurs de l'agro-nutrition, du tourisme, de la production d'énergies renouvelables, des activités de recherche et des TIC peuvent demander à être en partie exonéré de l'impôt sur les sociétés.

Des financements d'Etat spécifiques à l'Outre-Mer. Ces dispositifs sont en cours de reconfiguration dans le cadre du Projet de Loi Finance et Projet de Loi Finance de la Sécurité Sociale 2018. Les dispositifs de défiscalisation seront a priori maintenus jusqu'en 2025. Cependant, le projet de texte dispose par exemple que l'abattement de 30% de l'impôt sur le revenu dont bénéficie les résidents réunionnais verra son plafond abaissé.

Les subventions FEDER d'un montant de 1,1 milliards d'euros pour la période 2014-2020 s'inscrivent donc dans un environnement d'aides complet, ce qui pose avec une acuité particulière la question de leur complémentarité avec les autres dispositifs nationaux et locaux. Sur chacun des trois axes du PO liés aux problématiques de développement économique et d'innovation, l'autorité de gestion doit à cet égard prendre en compte l'ensemble des politiques publiques susceptibles d'impacter les équilibres socio-économiques insulaires :



3.3. Un PO orienté vers les thématiques de développement économique

Cette section présente les principaux enjeux de la programmation 2014-2020 au regard des objectifs fixés au niveau européen et au niveau régional.

3.3.1. La concentration thématique

La programmation 2014-2020 a mis en place une *concentration thématique* pour que les fonds européens contribuent au mieux à la stratégie Europe 2020. La Commission a ainsi défini quatre axes sur lesquels les investissements sont considérés comme prioritaires :

- ▶ La recherche et l'innovation ;
- ▶ Les technologies de l'information et de la communication ;
- ▶ Les petites et moyennes entreprises ;
- ▶ La promotion d'une économie à faible émission de carbone.

La part des fonds fléchés vers ces priorités dépend du type de région (régions les plus développées / régions en transition / régions les moins développées). Dans le cas de La Réunion, qui est classée parmi les régions les moins avancées :

- ▶ 50% des fonds FEDER doivent être alloués à deux des priorités de la concentration thématiques ;
- ▶ 12% des fonds FEDER doivent être alloués à l'économie à faible émission de carbone.

La concentration thématique a pour objectif de permettre un effet levier du FEDER pour d'autres types de financements.

3.3.2. La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)

Le recentrage thématique des financements FEDER a été accompagné à La Réunion par la définition d'une stratégie tripartite Région Réunion / Préfecture de La Réunion / Département Réunion intitulée « Stratégie de Spécialisation intelligente de La Réunion » (S3 – Smart Specialisation Strategy). La définition de la S3 s'inscrit dans le cadre de l'attribution des fonds européens pour la programmation 2014-2020 et a pour objectif de permettre aux régions européennes de faire converger leurs objectifs de développement technologique et d'innovation

avec les priorités fixées par la Commission (notamment dans le cadre de la concentration thématique). A ce titre, chaque région doit définir sa S3 pour permettre une meilleure coordination des actions en matière d'innovation.

A La Réunion, cette stratégie est mise en place par le Comité Régional pour l'Innovation (CRI/Innovons La Réunion) et l'Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation de La Réunion (Nexa). L'objectif principal de cette stratégie est de développer un environnement positif en termes de recherche et développement et d'écosystème d'innovation.

Cette stratégie a été mise en place en amont du PO 2014-2020 en quatre phases :

1. Mai à juillet 2013 : **Réflexions locales S3** (6 ateliers généralistes, 6 ateliers thématiques, 18 réunions, 35 contributions, 140 participants)
2. Août à décembre 2013 : **Elaboration de la stratégie**
3. Février à mai 2014 : **Elaboration du plan d'action sectoriel et définition du plan d'action transversal** (Groupe de travail Etat/Région/CRI, constitution des indicateurs de suivi, 6 ateliers, 14 réunions de concertation, 85 participants, rédaction de 23 fiches actions thématiques avec les chefs de file)
4. Juin à décembre 2014 : **Conception du dispositif de suivi et d'évaluation** (finalisation et validation de la S3 par le Préfet, le Président de Région et la Présidente du Département)

La Stratégie S3 s'articule autour de trois priorités :

1. La Réunion productrice de solutions en bio-économie tropicale au service de l'économie du vivant (comportant 5 fiches actions)
2. La Réunion productrice d'émotions en écotourisme expérientiel (comportant 3 fiches actions)
3. La Réunion plateforme agile de transformation vers une économie de la connaissance, numérique et décarbonée

En complément des priorités d'investissements, la S3 a également mis en place un ensemble d'outils pour accompagner la « découverte entrepreneuriale ». En effet, la S3 vise à :

- ▶ Développer des effets de synergies entre les talents du territoire en développant des outils de recherche d'excellence et en mobilisant les acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- ▶ Renforcer la proximité entre idées et projets pour une utilisation plus intelligente du territoire réunionnais, notamment à travers la création de *clusters* et d'outils de veille et de prospectives territoriales ;

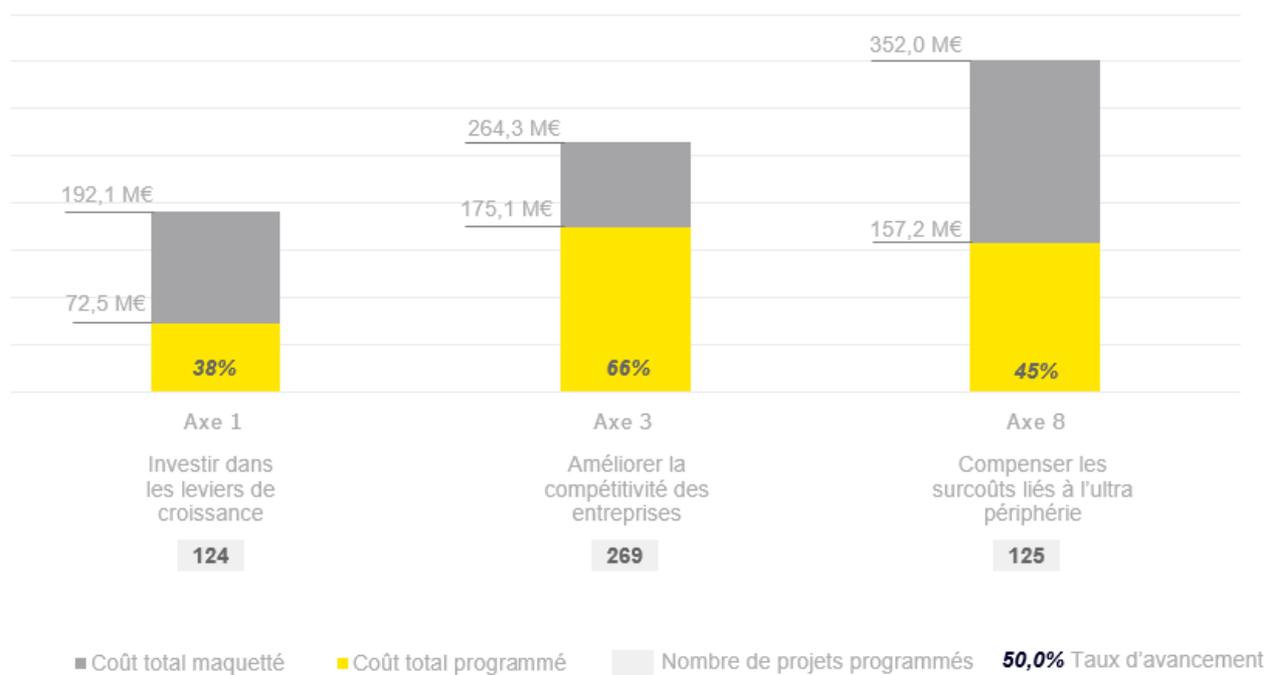
- ▶ Faciliter et améliorer le parcours des porteurs de projets grâce à un parcours ouvert, différencié et intégré notamment avec la mise en place d'une offre de services et d'outils communautaires ;
- ▶ S'ouvrir au monde en développant l'attractivité du territoire et en accompagnant à la fois l'insertion du territoire dans l'espace européen de la recherche et de l'innovation ainsi que l'accompagnement à l'exportation.

La S3 peut être déployée comme élément de conditionnalité pour les OT 1, 2, 3 et 4. La Région Réunion a choisi de concentrer la conditionnalité S3 sur les projets soutenus dans le cadre de l'OT1. A titre d'exemple les projets suivants font l'objet d'une conditionnalité S3 :

- ▶ Le déploiement de projets recherche et développement) ;
- ▶ La mise en place de la Cellule Europe de NEXA;
- ▶ Les allocations régionales de recherche (allocations doctorales) et appels à projet Recherche et innovation.

L'écosystème de l'innovation issu de la S3 est piloté par Nexa en partie sur des fonds FEDER. Nexa développe des stratégies de synergie de fonds pour la réalisation des groupes de projets mentionnés ci-dessus. La Cellule Europe, financée sur le FEDER est par exemple en charge d'aider les porteurs de projets du milieu de la recherche à lever des financements européens compétitifs type Horizon 2020 ou COSME.

4.4. Etat d'avancement des axes à dominante développement économique

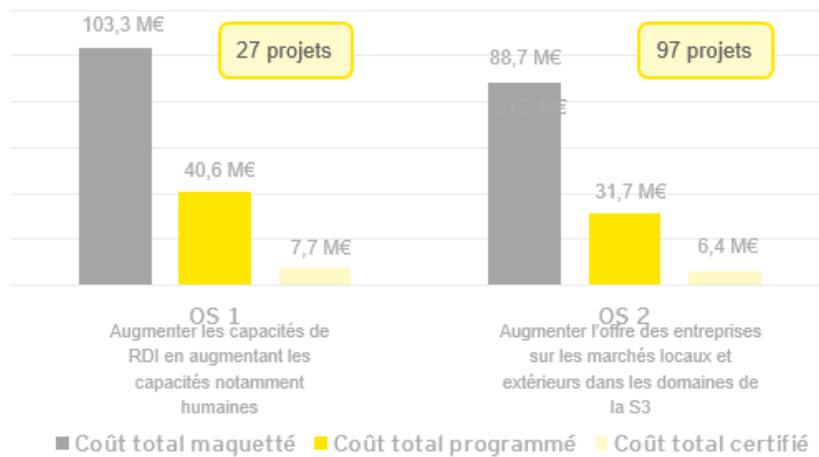


Axe 1 – Investir dans les leviers de croissance

Le modèle économique réunionnais est très dépendant des transferts (importations de biens et d'énergie, transferts financiers) et peine à répondre à la demande croissante d'emplois, conséquence logique de la croissance démographique. A ce titre, la définition de l'Axe 1 cherche à répondre à cette nouvelle demande en développant des initiatives dans les milieux à fort potentiel d'avenir et à forte valeur ajoutée. Emblématique de la concentration thématique impulsée à l'échelle communautaire, cet axe constitue le vecteur d'une stratégie de développement économique fondée sur le soutien aux activités de recherche et développement et à l'innovation. Il s'inscrit notamment dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Région, qui identifie trois secteurs d'activités différenciants ayant vocation à concentrer les efforts du territoire en matière de développement de dynamiques de filières et de soutien à l'écosystème d'innovation : la bioéconomie tropicale, l'écotourisme expérientiel et la transition vers une économie de la connaissance décarbonnée.

Doté de **192,1 millions d'euros** par la maquette du PO (**10%** du programme opérationnel), l'axe 1 concentre **72,5 millions d'euros** en montant total programmé (soit 38% des fonds maquetés).

L'Axe 1 est programmé à 38%



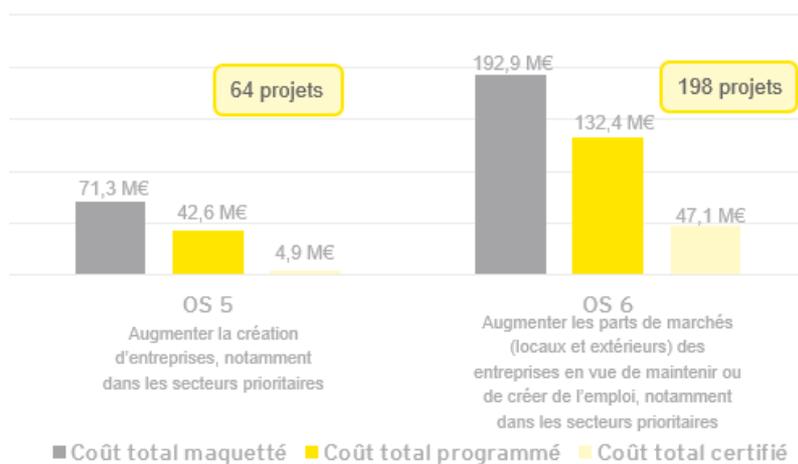
Axe 3 – Améliorer la compétitivité des entreprises

Le maillage entrepreneurial de La Réunion est très dense et, en amont du programme, a cru de près de 60% entre 2003 et 2011 pour atteindre plus de 50 000 établissements en 2017. Les microentreprises constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial réunionnais, qui se déploie notamment dans les domaines liés à l'activité touristique (hôtellerie et restauration). La S3 qui vise à développer l'écosystème réunionnais de l'innovation arrive à la suite d'une période de forte croissance des entreprises des nouvelles technologies (croissance de 5 à 14% par an entre 2008 et 2012) qui souligne l'attrait de l'île pour les entrepreneurs.

En matière de développement économique, la nécessité soulignée par le SRDEII d'améliorer les dispositifs d'accompagnement et d'appui aux entreprises est bien prise en compte par le PO dans les OS 5 et 6, à travers la mise en place de nouveaux outils de financement, actuellement en cours de déploiement, et l'objectif affiché de croissance des facteurs de production et de soutien aux investissements productifs.

Doté de **264,3 millions d'euros (14%** du programme opérationnel), l'axe 3 a bénéficié d'un rythme de programmation particulièrement soutenu et concentre **175,1 millions d'euros** de fonds programmés (**66%** des fonds maquetés).

L'Axe 3 est programmé à 66%

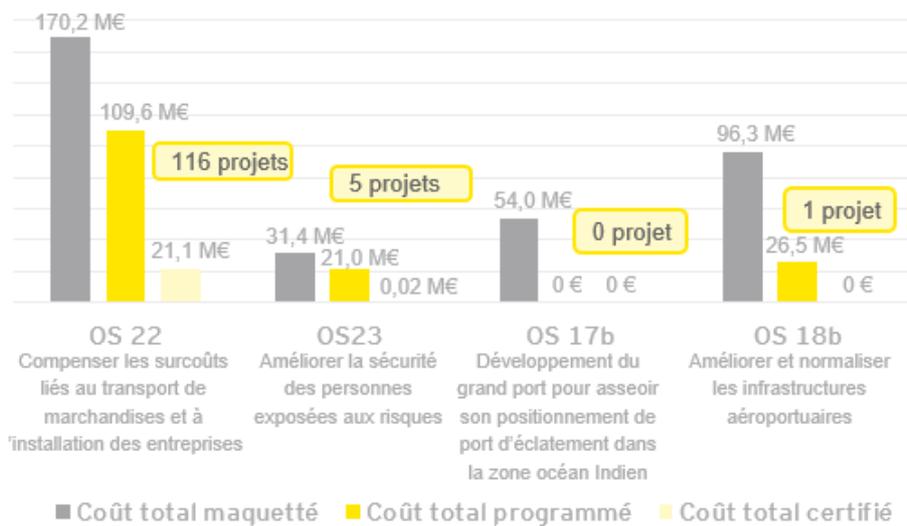


Axe 8 – Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie

La Réunion est un territoire soumis aux contraintes de l'éloignement par rapport à ses attaches culturelles et économiques. 50% de la production de l'île est acheminée vers le territoire de l'UE, ce qui induit des surcoûts d'éloignement qui brident la compétitivité des produits réunionnais. Dans un objectif de renforcement de la continuité territoriale, qui s'inscrit notamment dans le statut particulier de RUP (Région Ultrapériphérique) accordée à l'île par l'Union européenne, l'Axe 8 vise à soutenir les liens des entreprises vers l'Europe ainsi que vers l'environnement régionale, notamment à travers des projets aéroportuaires et portuaires structurants.

L'axe 8 est doté de **352,0 millions d'euros** par la maquette du PO (**19%** du programme opérationnel), et concentre **157,2 millions** d'euros en montant total programmé (soit 45% des fonds maquetés).

L'Axe 8 est programmé à 39%



L

4. Impact socio-économique du PO FEDER 2014-2020 à La Réunion

Le Programme opérationnel FEDER de La Réunion a été pensé de façon à maximiser sa contribution à la stratégie de l'Union européenne en matière de croissance intelligente, durable et inclusive. L'enjeu pour La Réunion est de mobiliser les financements FEDER pour soutenir des projets susceptibles de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'île.

Le Programme opérationnel a identifié trois défis prioritaires pour La Réunion⁶ :

1. L'investissement dans les **leviers de croissance** et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement ;
2. La **montée en compétence**, l'accès à **l'emploi** et la **cohésion sociale** de la population réunionnaise ;
3. L'optimisation des **performances du territoire**.

En évaluant la contribution du PO FEDER 2014-2018 à la réponse à ces trois défis, nous entendons analyser son impact sur la situation socioéconomique de La Réunion.

Les évaluateurs attirent l'attention du lecteur sur le caractère particulièrement complexe d'une évaluation d'impact du FEDER sur la situation socio-économique régionale. Les facteurs limitatifs suivants doivent en effet être pris en compte :

- ▶ **La multiplicité des dispositifs régionaux et nationaux** influant sur la situation socioéconomique insulaire et la difficulté d'isoler strictement au sein de cet écosystème dense l'impact spécifique du FEDER ;
- ▶ Les **délais de réalisation des projets structurels pour le territoire** (infrastructures de transport, d'éducation) dont les impacts ne sont observables qu'à moyen long terme. Dans ces cas, seuls les « impacts attendus » des projets pourront être décrits, avec la marge d'aléas qu'une telle notion comporte ;
- ▶ L'effet des **évolutions macroéconomiques d'ordre national ou international** sur le tissu socio-économique insulaire, indépendantes du FEDER mais pouvant en amplifier ou limiter significativement les impacts sans que cela ne soit imputable à une évolution dans la mise en œuvre du programme opérationnel.

⁶ p.4 du PO FEDER

4.1. Impact du programme sur le tissu entrepreneurial réunionnais

Le programme opérationnel FEDER s'est fixé un objectif de développement du tissu entrepreneurial réunionnais, particulièrement dans les secteurs de la stratégie de spécialisation intelligente. Son action en la matière se déploie sur plusieurs champs :

- ▶ **L'entretien la dynamique de création d'entreprises** en renforçant les dispositifs de soutien direct aux entreprises durant les années qui suivent leur création et en mettant à leur disposition un nouvel outil d'ingénierie financière (la Financière Réunion). Le soutien du PO est particulièrement ciblé sur les secteurs de la S3: l'autorité de gestion entend en effet bonifier certaines actions à destination des entreprises des secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente : les TIC, le tourisme ou le secteur de l'agro-nutrition. (OS 5 « Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs de la S3)
- ▶ **La consolidation les facteurs de production des entreprises réunionnaises** afin de leur permettre d'accroître leurs parts de marché. (OS 6 « Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires »).
- ▶ Des actions participant d'une stratégie **de différenciation des productions de l'économie insulaire** afin d'améliorer leur valeur perçue et de consolider leurs avantages concurrentiels. Ces actions font écho à la dynamique de spécialisation de l'économie insulaire, qui constitue l'un des fils rouges du PO FEDER 2014-2020. (Principalement sur le champ de l'OT3 « Renforcer la compétitivité des PME »).
- ▶ La compensation des handicaps liés à l'exiguïté du territoire insulaire, qui limite le **développement du foncier et de l'immobilier économique** et bride à ce titre la compétitivité du tissu entrepreneurial. (OS 22 « Compenser les surcoûts liés au transport de marchandises et à l'installation des entreprises »)

4.1.1. Le tissu entrepreneurial réunionnais s'est développé dans des domaines stratégiques tels que la spécialisation intelligente

Une concentration thématique des aides à la création d'entreprise

Le développement du tissu entrepreneurial réunionnais dans les trois domaines prioritaires – numérique, tourisme, agro-industrie, constitue une priorité de l'axe 3 du PO. À cet égard, **66 opérations relatives aux aides à l'investissement pour la création d'entreprise** ont été programmées au titre de l'OS5, pour un montant total de **42,6 millions d'euros**. Des opérations d'aide à l'investissement ont été menées dans plusieurs secteurs clés au titre des fiches action 3.01, 3.03 et 3.04, notamment :

- ▶ Dans le **secteur agro-alimentaire**, une trentaine de projets a été programmée durant la première partie de la programmation. À titre d'exemple, l'installation d'un laboratoire semi-industriel au Tampon donnant lieu au lancement d'une activité de boulangerie-pâtisserie pour un montant total éligible de 1,0M € devrait permettre la création de 17 ETP.
- ▶ Dans le **secteur du numérique et des NTIC**, le soutien à 9 entreprises a d'ores et déjà été programmé, pour coût total éligible de 1,5 millions d'euros. Le déploiement d'un réseau à bas débit et à longue portée à destination des objets connectés, pour un coût total de 559 000 €, a par exemple permis la création de 3 ETP.
- ▶ Dans le **secteur du tourisme**, les 11 projets soutenus à ce jour ont concerné principalement la création de nouvelles activités de loisirs (balades en mer, découverte du patrimoine naturel insulaire, etc.) mais également le soutien à la création d'hôtels, dans un contexte de développement de l'offre hôtelière intermédiaire du territoire (2-3 étoiles). Ainsi, la création d'un hôtel 3 étoiles de 80 chambres à Saint-Denis pour un coût éligible retenu de 6,9 millions d'euros devrait donner lieu à la création d'une vingtaine d'emplois. En outre, afin de favoriser la programmation des aides au secteur touristique, l'AG a lancé en juillet 2017 un AMI pour la création d'hôtels de grande envergure et d'établissements de petite hôtellerie de charme. Les résultats de la 2^{ème} phase seront connus en novembre 2018.

Une croissance marquée du tissu entrepreneurial, particulièrement dans les secteurs prioritaires

L'impact de ces opérations sur le tissu entrepreneurial insulaire peut être analysé sur deux champs :

- ▶ **La croissance globale du nombre d'entreprises** sur l'ensemble de l'année 2017, tous secteurs confondus, est restée modérée selon les statistiques de l'INSEE. Après un ralentissement au cours de l'exercice 2015, le rythme de création d'établissements s'est légèrement accéléré ces deux dernières années pour retrouver un niveau proche de celui de 2014. Le volume d'entreprises nouvellement créées a augmenté de 2,7%, contre 3,6% en

2016. Elle était essentiellement générée par les services (+10,4%) alors que les autres secteurs étaient en recul.

Mais depuis le début de la programmation, la dynamique de création d'entreprise demeure relativement stable à La Réunion, autour de **1500** chaque trimestre. Si l'impact effectif de la programmation sur ces statistiques paraît difficilement quantifiable, il convient de rappeler qu'une soixantaine d'établissements ont à ce jour reçu un subventionnement FEDER au titre de l'aide aux investissements pour la création des entreprises depuis 2014.

Le soutien du FEDER pourrait à cet égard apparaître marginal au regard du nombre de créations enregistrées (moins de 4%). Mais il convient de rappeler que **l'action du PO est concentrée sur trois types de secteurs** : la sphère productive (industrie/artisanat) et les secteurs du tourisme et du numérique. Il a en effet **vocation à soutenir des entités issues de secteurs stratégiques pour l'économie insulaire**, fortement créatrices d'emplois et susceptibles de contribuer à la dynamique de spécialisation de l'économie réunionnaise. Or, l'objectif de soutien aux dynamiques de création d'entreprise et d'emplois dans les secteurs prioritaires a été atteint :

- Selon les données agrégées par Nexa pour alimenter les indicateurs du PO, les actions menées sur ce champ ont pu contribuer à la création de près de 1300 établissements dans ces secteurs d'activités entre 2014 et 2017 ;
- La valeur-cible 2023 fixée par le PO en matière de soutien aux structures des secteurs prioritaires était ainsi atteinte à 49% à mi-parcours.
- Le fléchage thématique des trois mesures relatives aux aides à l'investissement pour la création d'entreprises a donc permis une concentration du soutien du PO vers les domaines d'activité identifiés en début de programmation.
- En outre, le déploiement en cours des **deux instruments financiers de dette et d'equity** portés par la **Financière Région Réunion** est susceptible d'assurer la couverture d'un spectre de besoins plus étendus, comme des augmentations de capital, particulièrement utiles pour les TPE innovantes, notamment celles de la S3. Ces nouveaux outils, dont devraient bénéficier plusieurs centaines d'entreprises, sont susceptibles d'intensifier l'impact du PO sur le développement du tissu entrepreneurial insulaire durant la deuxième partie de la programmation.

4.1.2. Les facteurs de production, dont l'emploi, ont été renforcés

Les aides à l'investissement productif déployées par le PO ont contribué à la croissance de l'emploi salarié privé

Au-delà de la seule dynamique de création d'entreprises, le PO s'est fixé un objectif de consolidation et d'amélioration des facteurs de production des entreprises réunionnaises, et parmi eux de l'emploi. **484 établissements** avaient à ce titre bénéficié d'un **soutien financier ou non financier à l'investissement productif** fin 2017. L'aide au développement des entreprises touristiques, industrielles, artisanales et numériques concentre plus de **19 millions d'euros** de fonds FEDER programmés et relève essentiellement de l'aide à l'investissement matériel. À titre d'exemple, l'aide au remplacement d'une machine obsolète dont a bénéficié le fabricant de produits hygiéniques Doulux à hauteur de **4,4 M€** en coût total éligible a permis le maintien d'une ligne de production de couches bébé au Port et a conforté la position d'une entreprise endogène sur un marché singulièrement concurrentiel.

L'impact de ces opérations sur la consolidation des facteurs de production au sein de l'économie insulaire peut être évalué à plusieurs aunes :

- ▶ Parmi les objectifs affichés par le PO figurait **l'accompagnement des entreprises insulaires vers l'atteinte d'une masse critique** leur permettant de remporter de nouvelles parts de marché : la **part élevée de microentreprises** (le taux de création d'entreprises individuelles est 1,5 fois plus élevé qu'en métropole selon l'INSEE) et le caractère atomisé du tissu entrepreneurial réunionnais peuvent à certains égards constituer des handicaps pour l'économie locale. Ces caractéristiques révèlent les difficultés des établissements insulaires à atteindre une masse critique et la fragilité d'un tissu entrepreneurial constitué de jeunes structures. Si le nombre d'ETI réunionnaises tous secteurs confondus a augmenté (**280** entreprises de **plus de 100 salariés** début 2015 selon la DIECCTE, **300** fin 2017), celles-ci représentaient toujours environ 16% des salariés réunionnais, contre 22% en France selon l'INSEE.
- ▶ Cet objectif de développement du tissu entrepreneurial valait plus spécifiquement pour les domaines prioritaires identifiés par le PO. Selon les données agrégées par Nexa, les entreprises de ces secteurs concentraient **25 666 emplois** en 2017 : les créations d'emploi dans ces secteurs auraient en conséquence permis de dépasser la valeur-cible 2023 de plus de 8000 emplois fixée par le PO.

Ces chiffres peuvent être complétés par l'analyse des informations agrégées par **l'outil de veille Trendeo**. Cet instrument ne prétend pas à l'exhaustivité mais assure la collecte de données relatives aux **grandes opérations de créations et suppressions d'activités** par les investisseurs phares à l'échelle d'un territoire. Il permet à cet égard d'identifier les

grandes tendances d'investissement qui ont pu affecter la création d'emploi au sein des secteurs prioritaires depuis le début de la programmation.

- Sur le champ de la **bio-économie et de l'agroalimentaire**, trois opérations majeures de suppression d'activités dans les sous-secteurs de l'industrie agro-alimentaire et de l'exploitation forestière (menées par l'ONF et l'entreprise STPA) ont entraîné la suppression de 72 emplois depuis janvier 2014.
 - Sur le champ du **tourisme**, 5 grandes opérations menées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration ont permis à elles seules la création de 150 emplois dans le début de la programmation.
 - Sur le champ de **numérique**, Trendeo enregistre deux grandes opérations portées par les sociétés Oscadi et Exodata, qui ont permis la création de 55 emplois dans le secteur du développement de logiciels.
- ▶ Au-delà de ces seuls secteurs, il est possible de rattacher ces performances à la dynamique de création d'emploi qui impacte tous les secteurs de l'économie insulaire. Les données de l'ACCOSS révèlent une **croissance du nombre d'emplois** salariés privés entre janvier 2014 et juin 2018 particulièrement portée par les services (+5900 emplois sur la période) et le commerce (+2600 emplois). Proportionnellement, les secteurs de l'hôtellerie-restauration (+32%) et de l'industrie (10%) ont enregistré une augmentation particulièrement forte. La dynamique de croissance de l'emploi salarié privé, enclenchée en 2014, ne s'est pas démentie depuis le début de la programmation. Les projets financés par le PO ne sauraient expliquer à eux seuls ces performances du territoire. La concentration des mesures d'aide au développement des entreprises sur la sphère productive (industrie et artisanat), le tourisme et le numérique a cependant pu y contribuer.

4.1.3. La valeur perçue des productions locales s'est améliorée

Le PO FEDER 2014-2020 est l'un des leviers de la stratégie de différenciation des produits locaux déployée par les acteurs de l'économie insulaire. Il doit à cet égard contribuer à l'amélioration de la valeur perçue des productions locales et de dégager un avantage différentiel, notamment sur les marchés extérieurs. L'impact de la programmation sur ce champ peut être évalué à plusieurs aunes.

Le PO FEDER a contribué à améliorer la valeur perçue des productions locales en structurant les filières de l'économie réunionnaise et en les inscrivant dans des logiques de réseaux

- ▶ La **structuration des filières** de l'économie insulaire à travers le soutien aux structures d'accompagnement des entreprises participe de cette stratégie de différenciation. Il s'agit d'améliorer les niveaux de compétence des actifs occupant un poste d'encadrement, de développer les capacités d'absorption des commandes du tissu entrepreneurial et d'assurer le développement d'une stratégie à l'export. En contribuant à l'atteinte d'une masse critique par les entités exportatrices et offrant de débouchés au tissu entrepreneurial, ces actions sont susceptibles d'offrir de nouveaux avantages concurrentiels aux productions locales.

24 opérations ont été financées sur ce champ, pour un coût total de **10,4 millions** d'euros : le soutien à des associations comme le **Club Export, l'ADIR ou la CCI de La Réunion** a pu contribuer, à travers l'organisation des rencontres B2B et d'opérations de prospection menées sur des marchés extérieurs, au rayonnement international du tissu entrepreneurial insulaire et à l'amélioration de la valeur perçue des profits réunionnais. À titre d'exemple, 20 à 30% des entreprises accompagnées par le Club Export sont parvenues à concrétiser leur projection sur un nouveau marché.

- ▶ L'entretien de la **dynamique de spécialisation de l'économie réunionnaise** : la différenciation des produits locaux sur les marchés extérieurs et intérieur et l'amélioration de leur valeur perçue sont en effet conditionnées par l'atteinte de masses critiques de production par les entreprises des secteurs prioritaires et leur inscription dans des chaînes de valeur mondiales. Cette dimension est abordée dans les parties 4.1.1. et 4.1.2. du présent rapport.
- ▶ Les **performances à l'export des productions locales** sont également susceptibles de révéler leur valeur perçue. Leur accroissement est abordé dans la partie 4.3 de ce rapport.

4.1.4. Des zones d'activités économiques ont été développées via des stratégies urbaines intégrées

Le foncier économique apparaît particulièrement contraint sur le territoire réunionnais : en début de programmation, l'autorité de gestion estimait les besoins du tissu entrepreneurial à **900 ha** supplémentaires à l'horizon 2030.

Une croissance marquée des autorisations de construction depuis le début de la programmation

L'analyse des données mises à disposition par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement permet de mieux appréhender la contribution des opérations financées par le PO en matière de soutien au développement de l'immobilier d'entreprise à la Réunion. Ces données attestent notamment d'une accélération du rythme de délivrance d'autorisations de construction depuis 2013 :

- ▶ La surface des locaux industriels autorisés s'est tassée en 2017 (**14 500 m²**) mais a cru depuis le début de la programmation : près de 90 000 m² ont été autorisés de 2014 à 2017, contre 73 400 m² de 2010 à 2013.
- ▶ La surface des locaux de bureaux autorisés a cru presque tous les ans depuis le début de la programmation : environ 210 000 m² ont été autorisés de 2014 à 2017, contre environ 130 000 m² de 2010 à 2013.

Plusieurs opérations emblématiques soutenues par le PO contribuent au développement de nouveaux d'espaces d'implantation des entreprises sur le territoire insulaire

7 opérations ont été programmées sur ce champ, pour un montant total de **48 millions d'euros**. Sur le seul territoire de la CASUD, le PO contribue ainsi directement à la création de **6 000 mètres carrés** d'immobilier d'entreprise. En matière foncière, l'opération impactant la ZAC de Pierrefonds est à ce jour la plus significative : le PO a contribué à hauteur de **6,3 millions** d'euros à la viabilisation de **172 900 mètres carrés** à proximité de l'aérodrome de Saint-Pierre. La maîtrise d'ouvrage entend louer pendant une période de 25 ans une partie du foncier à des entreprises menant des activités de production : les fonctions productives sont celles qui souffrent le plus du manque de foncier sur le territoire insulaire.

Si les actions financées au titre du PO ne sauraient expliquer à elles seules la hausse tendancielle observée, les **244 241 mètres carrés** de surface utile totale dégagés par les opérations programmées contribueront nécessairement à l'entretien de cette dynamique. Leur programmation n'étant intervenue qu'à compter de l'automne 2016, ces projets n'ont pas pu à ce jour être menés à bien et n'impacteront que tardivement les indicateurs du PO. Ces opérations non achevées offriront en effet de nouvelles opportunités au tissu entrepreneurial insulaire :

- ▶ La livraison **ZAE des Flamboyants** au Tampon, lotissement industriel de 34 lots, assurera la commercialisation de 32 553 mètres carrés de foncier économique à destination d'entreprises de la sphère productive. Elle répondra à la forte demande foncière des

entreprises industrielles et artisanales du secteur, identifiée par les acteurs publics locaux, et dotera la commune du Tampon d'une seconde zone d'activités.

- ▶ Le projet des **Ateliers de Grand canal** sur le parc Technor de Saint-Clotilde, porté par la CINOR et livré courant 2019, assurera une mixité de fonctions en proposant une surface de 650 mètres carrés de bureaux en complément des 3500 mètres carrés d'ateliers qui constituent le cœur du projet. Ces nouveaux espaces s'adressent en priorité à de jeunes entités innovantes de la sphère productive. 31 places de stationnement garantiront en outre une accessibilité optimale du site, au cœur d'un pôle d'activité qui bénéficiera prochainement de l'implantation du « *Cube* », bâtiment innovant de 2000 mètres carrés ayant vocation à accueillir une vingtaine d'entreprises.

4.2. Impact sur l'innovation au sein des entreprises réunionnaises

Au-delà du seul le soutien au développement des infrastructures publiques de recherche réunionnaises, qui doit contribuer à l'atteinte d'une masse critique des capacités de recherche, de développement et d'innovation du territoire, le PO met également l'accent sur l'**effort de R&D du tissu entrepreneurial**. Cet objectif mobilise 9 mesures, qui ont notamment trait :

- ▶ Au soutien aux **structures d'accompagnement** des entreprises et d'animation de l'écosystème d'innovation ;
- ▶ À l'appui au **recrutement de personnel qualifié**, notamment issu de la recherche publique, afin d'assurer la montée en compétence des salariés du privé sur le champ de la RDI ;
- ▶ À l'**octroi de moyens financiers** aux entreprises pour innover, principalement par le biais d'opérations de subventionnement.

4.2.1. Les plateaux techniques et pôles d'innovation au service des entreprises se sont développés

Le PO FEDER soutient la structuration de l'écosystème réunionnais de l'innovation en subventionnant les structures d'animation et d'accompagnement des acteurs innovants du territoire et les structures dont l'action relève de la mise en œuvre des orientations du CRI.

La programmation 2014-2020 soutient les pôles d'innovation et subventionne les structures d'accompagnement de l'écosystème d'innovation réunionnais

Les PO FEDER accompagnent de longue date les pôles qui portent l'animation de l'écosystème d'innovation insulaire : l'agence régionale de développement économique et d'innovation NEXA, le pôle de compétitivité Qualitropic, ou l'association du technopôle de La Réunion. Ce soutien contribue à renforcer l'écosystème réunionnais en accompagnant son développement et en participant à son animation, sa structuration et sa promotion.

- ▶ Les **27 opérations** programmées sur ce champ depuis 2014 ont contribué à renforcer l'accompagnement des entreprises réunionnaises à l'innovation, notamment dans les secteurs prioritaires de la S3. Elles financent essentiellement les programmes d'actions de structures d'accompagnement et ont bénéficié à ce jour à **9 entités**, pour un montant total de **9,6 millions d'euros**. À titre d'exemple, le PO FEDER a accompagné au titre de l'action 1.13 la mise en œuvre par Qualitropic, pôle de compétitivité de 1ère génération fort d'une spécialisation en bio économie, de ses programmes d'action centrés sur la consolidation de l'écosystème régional d'innovation déployé sur mandat du CRI.

Le PO contribue également à l'animation de l'écosystème d'innovation et à la mutualisation des plateaux techniques au service des entreprises innovantes, à travers son soutien au CRI

Interface entre les acteurs institutionnels insulaires et l'écosystème d'innovation, le **Comité régional de l'Innovation (CRI)** joue un rôle privilégié d'accompagnement des porteurs de projets et contribue à la mutualisation des outils entre ses parties-prenantes. Il est en outre chargé de coordonner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions de la S3. Le soutien apporté par le PO à ce comité est à cet égard un vecteur de développement de nouvelles formes de collaboration entre les structures innovantes du territoire :

- ▶ **16 opérations** participant de la mise en œuvre des orientations du CRI ont été financées par le programme opérationnel FEDER, pour un coût total éligible de **6,0 millions** d'euros depuis le début de la programmation.
- ▶ Le financement des programmes d'actions 2015, 2016 et 2017 du pôle de compétitivité Qualitropic à hauteur de **400 000 euros** en coût total a par exemple permis à cette structure de remplir son rôle d'animation de l'écosystème d'innovation sur les champs de la sécurité alimentaire et du développement durable, dans le cadre d'un mandat délivré par le CRI. Le **CIRBAT**, dont les programmes d'actions 2017 et 2018 ont également bénéficié de fonds FEDER, utilise par exemple les spécificités climatologiques de l'île pour tester des matériaux et modes de construction adaptés aux conditions tropicales.

Certains facteurs peuvent brider l'impact du FEDER sur les capacités d'innovation des entreprises réunionnaises

Malgré le soutien du FEDER aux structures innovantes, certains facteurs ne relevant pas de l'action de l'autorité de gestion peuvent limiter son impact. La pluralité des structures en charge de l'animation des filières et de l'accompagnement des entreprises innovantes est par exemple susceptible de nuire à la **lisibilité et à l'efficience globale de l'écosystème d'innovation** : en l'état, la répartition des compétences entre ces acteurs et leurs modalités d'interaction est difficilement perceptible par des acteurs non institutionnels.

En outre, si les moyens FEDER accordés à ces structures relai avec régularité de programmation en programmation sont de nature à professionnaliser leurs agents au profit des bénéficiaires finaux, il conviendrait de s'assurer que les collaborateurs de ces entités sont suffisamment formés pour répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet.

Le **rôle de coordination attribué au** CRI depuis 2009, peut constituer un vecteur d'optimisation de l'action de ce panel d'acteurs.

4.2.2. La création de nouveaux produits et savoir-faire a été stimulée

Le PO FEDER soutient les projets innovants portés par les entreprises privées du territoire

Le PO affiche un objectif de **valorisation économique des projets de recherche**, à travers l'émergence de nouvelles collaborations des acteurs publics de l'ESR avec le tissu entrepreneurial et le développement de nouveaux produits et savoir-faire.

19 opérations programmées concernent des subventions directes aux entreprises portant des projets innovants. Elles concentrent **9,6 millions d'euros** en coût total sur le volet soutien aux entreprises (fiche action 1.15), et représentent la majeure partie des opérations relevant de l'OS2 programmées à ce jour. Ces opérations sont rattachables aux **secteurs de la stratégie de spécialisation intelligente** :

- ▶ La société **PEACCEL** a par exemple bénéficié d'un soutien à hauteur de **2,8 millions d'euros** dans le cadre du développement de biocatalyseurs garantissant une accélération

du processus de production d'enzymes industriels (priorité 1 de la S3, *bioéconomie tropicale*).

- ▶ La société **Fly'R** a également été soutenue à hauteur de **360 000 euros** en coût total, dans le cadre de son projet de conception de drones civiles à usages professionnel (rattachable à la priorité 3 de la S3).

Ces deux opérations doivent mener à terme à la commercialisation de nouveaux produits par les entreprises accompagnées.

L'impact effectif du programme opérationnel sur les capacités privées d'innovation demeure difficilement quantifiable

Malgré le soutien à ces projets, les bénéfices du PO sur la création et la commercialisation de nouveaux produits par le tissu entrepreneurial insulaire demeurent difficilement objectivables par des données chiffrées :

- ▶ Le **nombre de brevets** déposés par des entreprises réunionnaises n'a cessé de décroître depuis le début de la programmation : l'INPI comptabilisait **27 dépôts en 2014** contre seulement **deux au cours de l'année 2017**. Dans ce contexte, il est difficile de mettre en évidence l'impact positif des financements FEDER sur les capacités d'innovation privées.
- ▶ Cependant, sans que cela ne se traduise nécessairement par un dépôt de brevet, **84 entreprises** avaient bénéficié en 2017 au titre du PO d'une **aide au lancement d'un produit nouveau** sur leur marché, dont **30** au titre d'une opération achevée.
- ▶ En outre, ces performances sont susceptibles d'être impactées par d'autres politiques publiques, à l'instar de la majoration du Crédit Impôt Recherche à **50%** pour les activités de recherche et **40%** pour les activités d'innovation dans les DOM. Il est à cet égard complexe d'isoler les seuls effets du PO sur les capacités d'innovation privées.

En outre, le subventionnement FEDER n'apparaît pas toujours comme un mode de financement pleinement adapté à la stimulation de l'innovation privée

Les microentreprises et autoentreprises, qui constituent plus de **90% du tissu entrepreneurial** réunionnais, pourraient constituer un véritable vivier d'innovation. Cependant, le subventionnement FEDER classique ne semble que peu adapté au soutien des start-ups porteuses de projets innovants :

- ▶ D'une part, les **délais moyens d'instruction constatés en amont du versement des subventions** (environ 11 mois entre le dépôt et l'examen en CLS et 17 mois entre la date de programmation et la date de la première demande de paiement) supposent d'importantes **capacités de trésoreries** peu répandues au sein des TPE réunionnaises. L'enquête menée auprès des bénéficiaires a révélé que **35%** des répondants citaient les délais de paiement après transmission des pièces de solde parmi les aspects les plus contraignants de la gestion du FEDER.
- ▶ D'autre part, les exigences en matière de **montage de dossier** et **conditions d'éligibilité** laissent peu d'espace aux entreprises porteuses d'un projet très innovant mais « risqué ».

Ces limites devraient néanmoins être en partie dépassées en deuxième partie de programmation avec le déploiement de deux **instruments financiers** visant à pallier les défaillances de marché identifiées dès l'évaluation ex ante. Ces dispositifs, prévus sur l'axe 3 du FEDER, sont susceptibles d'offrir aux structures privées innovantes de **nouvelles modalités de financement** plus adaptées que le subventionnement. Les outils de dette et d'equity portés par la Financière Région seront mobilisables plus rapidement que des subventions FEDER classiques et couvriront un spectre de besoins plus étendus, comme des augmentations de capital, particulièrement utiles pour les TPE innovantes.

4.2.3. Les entreprises locales se sont appropriées de nouvelles techniques et technologies

De grands projets d'infrastructures innovants soutenus par le PO ont permis des transferts de compétences vers le tissu entrepreneurial insulaire

Des projets d'infrastructures, notamment sur les champs des transports ou de la transition énergétique soutenus au titre des axes 4 et 6 du PO ont permis aux entreprises du territoire de s'approprier des technologies et procédés innovants, dans le cadre de leur collaboration avec de grands opérateurs métropolitains :

- ▶ Le projet de **Nouvelle Route de Littoral**, qui devrait générer près d'un **milliard d'euros** de valeur ajoutée entre 2016 et 2019 et **3000 emplois** directs, indirects et induits par an, est un vecteur majeur de transfert de compétences de grands opérateurs privés (Bouygues et Vinci) vers le tissu entrepreneurial insulaire. Ce projet singulièrement innovant implique des entreprises issues d'une multitude de secteurs, confrontées à la nécessité de se

familiariser avec des techniques et procédés qui n'avaient jamais été mobilisés sur le territoire insulaire. **86 métiers** sont impactés par le projet, dans des secteurs de l'économie présente comme le BTP, le transport terrestre, la manutention ou le forage en mer.

- ▶ Après l'abandon du grand projet de SWAC de Saint-Denis, le **SWAC Sud** devrait assurer le déploiement sur le territoire insulaire de cette technologie innovante de climatisation par l'eau marine, déployée à ce jour uniquement à Hawaï. Cette infrastructure d'ampleur plus réduite que le SWAC dionysien et mono-destination devrait permettre une réduction de la consommation électrique du centre hospitalier de Saint-Pierre de près de **75%**. Présenté par EDF avec le soutien de l'Ademe, ce projet singulièrement différenciant peut constituer un vecteur de montée en compétence pour d'éventuels sous-traitants réunionnais. Il est cependant toujours en cours de définition.

Les projets collaboratifs avec la recherche publique soutenus par le PO ont également été un vecteur d'appropriation technologique par les entreprises locales

Les **56 entreprises réunionnaises** collaborant avec des structures de recherche publique au titre des actions du PO ont également bénéficié d'un partage de connaissances susceptible d'être valorisé économiquement. S'il est complexe d'appréhender de manière globale les bénéfices économiques que le tissu entrepreneurial insulaire a pu tirer de ces projets collaboratifs, plusieurs exemples significatifs peuvent être identifiés :

- ▶ À titre d'exemple, les trois entreprises associées au **projet PatZerbaz** ont pu intégrer à leur processus de production le procédé d'extraction des plantes PAT, mobilisable tant par les secteurs de l'industrie pharmaceutique que par celui des cosmétiques ou de l'agrochimie.
- ▶ Trois autres entreprises se sont également associées à l'Université de La Réunion au sein du **projet Gysomate**, afin de développer de nouvelles solutions de gestion de l'énergie au sein de micro-réseaux urbains. Ce modèle partenarial offre également un cadre privilégié de mutualisation des connaissances et d'appropriation technologique.
- ▶ Enfin, l'Université de La Réunion a également initié le **projet Flor4g**, un partenariat avec des universités Sud-africaines et plusieurs entreprises du secteur agroalimentaire afin de développer un nouveau procédé innovant de conservation des aliments.

4.2.4. Les relations entre les entreprises et le monde de la recherche se sont renforcées

Les interactions entre recherche publique et tissu entrepreneurial soutenues par le PO relèvent à la fois du subventionnement projets de partenariat public/privé et de l'aide au recrutement de doctorants et jeunes diplômés visant à renforcer les compétences humaines dans les secteurs de la S3.

Le PO 2014-2020 a mis l'accent sur la valorisation économique de la recherche à travers le financement de projets de coopération public/privé sur le champ des secteurs de la S3

Des **projets de recherche publics associant des entreprises privées** à des fins de valorisation économique ont été soutenus à hauteur de **4,7 millions d'euros** en coût total :

- ▶ **16 opérations** de ce type avaient été programmées par le PO FEDER à l'automne 2018. Elles relevaient toutes de **trois thématiques rattachables à la S3** : la valorisation économique de la biodiversité tropicale, la valorisation des ENR et les projets du pôle Mer porté par l'IRD et l'association Globice. Ces projets ont à cet égard contribué à la **dynamique de spécialisation du tissu économique insulaire** et à la **valorisation des spécificités du territoire par de nouveaux procédés innovants**.
- ▶ À titre d'exemple, le **projet « Mazambron »**, porté par le GIP CYROI en collaboration avec le laboratoire Octans, l'Unité Mixte de recherche Qalisud et le CIRAD, vise à permettre la valorisation de l'aloès endémique de La Réunion par l'industrie cosmétique. La réalisation d'une évaluation de l'état de conservation de l'espèce et d'une étude de faisabilité pourrait mener au développement de nouveaux ingrédients cosmétiques. Ce projet a été financé à hauteur de **300 900 euros** en coût total au titre de l'axe 1.
- ▶ Fin septembre 2018, **56 entreprises** du territoire collaboraient avec des organismes de recherche au titre du PO. La valorisation économique de la recherche constitue l'un des principaux vecteurs de croissance identifié par la Stratégie UE 2020 ;

La programmation a ponctuellement permis d'initier de nouvelles interactions entre entreprises et écosystème d'ESR contribuant à la montée en compétence des salariés du privé

Le soutien aux entreprises en matière de RDI relève également du champ des compétences humaines :

- ▶ La mesure 1.16 du PO vise à permettre une montée en compétence des salariés du privé en matière de recherche et d'innovation en favorisant le **recrutement par les entreprises du territoire de post-doctorants** dont le domaine de recherche est assimilable à la S3.

Cependant, seuls **trois projets** de ce type ont été programmés depuis 2014. En septembre 2018, trois dossiers de recrutement de post-doctorants étaient en cours de finalisation. Le PO semble plus avancé en matière de soutien au développement des compétences humaines dans la recherche publique : **39 allocations doctorales** ont été attribuées depuis le début de la programmation, pour un coût total de **1,7 millions d'euros**.

- ▶ A travers ces opérations, le programme opérationnel FEDER a pu contribuer à l'accroissement de la masse salariale consacrée aux fonctions R&D à La Réunion, qui a cru de **7,9%** entre décembre 2013 et décembre 2017, selon les données de l'ACOSS. Cependant, sur la même période, le nombre d'emplois salariés affiliés aux fonctions R&D avait très légèrement décliné, **de 367 à 366 emplois**.
- ▶ Ainsi, si les opérations de l'Axe 1 du PO ont pu contribuer ponctuellement à de nouveaux recrutements privés sur le champ de la RDI, plus spécifiquement dans les domaines de la S3 et auprès d'actifs issus de la recherche publique, son impact effectif sur la croissance des effectifs salariés des fonctions R&D est moins évident.

4.2.5. Les entreprises ayant bénéficié d'innovations soutenues par le Programme sont plus pérennes

Des effets difficilement quantifiables sur la solvabilité des structures accompagnées

Il est possible d'analyser la pérennité financière des entreprises dont les projets innovants ont été soutenus au titre de la fiche action 1.15 en mobilisant la base de données publique Amadeus. Les quelques entreprises dont les données financières sont accessibles en ligne pour la période 2014-2017 affichent des résultats variés :

- ▶ Le taux de solvabilité de la SAS Plant Advanced Technologies, détentrice des brevets de la technologie PAT et bénéficiaire du projet de recherche PatZerbaz, a cru de manière conséquente entre fin 2013 et fin 2017, de 49,24% à 65,42%.
- ▶ La société AS Bethléem, soutenue dans le cadre du projet METEOR (Méthanisation et Engrais Organique de La Réunion), affiche des résultats plus mitigés. Son taux de solvabilité d'AS Bethléem a en effet chuté de 79,9% à 49,09% entre fin 2013 et fin 2016.

Il est en outre particulièrement complexe d'isoler les seuls effets des projets innovants soutenus au titre de l'axe 1 du PO FEDER sur les performances de ces structures, tant elles semblent influencées par une multitude de facteurs (débouchés commerciaux, inscription dans des dynamiques de filières, environnement fiscal,...).

4.2.6. De nouvelles filières d'entreprises sont apparues sous l'effet des innovations

Plusieurs success stories locales témoignent du potentiel de certaines nouvelles filières innovantes

Il n'est pas à ce stade possible d'établir une revue chiffrée et exhaustive de la création de valeur résultant de projets innovants soutenus par le PO et ayant donné lieu à l'émergence de nouvelles filières économiques.

Cependant, **deux opérations** financées par l'axe 1 au titre du soutien aux projets innovants des entreprises, identifiées en partenariat avec le **guichet unique RDTI**, ont donné lieu à des activités de production qui n'avaient auparavant pas cours sur le territoire insulaire et ont ou pourront à l'avenir assurer l'émergence de nouvelles chaînes de valeur en associant plusieurs entreprises du tissu économique réunionnais :

- ▶ Le **projet Véloce**, initié en 2015, a été financé en 2018 pour un coût total éligible de **595 123 euros** (dont 380 879 euros de subventionnement FEDER). Porté par la SAS Vélo'ce, il vise à produire et commercialiser le véhicule *Wello*, un triporteur photovoltaïque à motorisation hybride offrant un niveau de confort proche d'une voiture pour le prix d'un vélo moyenne gamme et permettant d'effectuer des trajets de moins de 60 kilomètres, y compris sur des terrains accidentés. Ce projet accompagné par le technopôle de La Réunion et adossé au Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie a pour objectif le développement d'une nouvelle solution de mobilité adaptée aux spécificités du territoire. Il contribue à l'essor sur le territoire insulaire de la filière *Mobilité*, qui ne comptait pas d'activités productives à La Réunion.

La production associe plusieurs entités du tissu entrepreneurial local : **70%** des 250 composants du produit sont fabriqués sur le territoire réunionnais et la production des fonctionnalités électroniques du véhicule a notamment permis d'emporter plusieurs entreprises insulaires. L'assemblage est réalisé sur un chantier d'insertion employant **9 ETP**. L'entreprise s'est d'ores et déjà fixé un objectif de **100 véhicules produits** en 2019 et entend doubler sa production d'ici 2020.

- ▶ La **société Fly'R**, fondée par deux ingénieurs aéronautiques implantés à La Réunion, est également susceptible de contribuer à l'émergence d'une nouvelle filière à travers son activité de production de drones civils à usages professionnel, inédite sur le territoire réunionnais. Cette entité a bénéficié d'une subvention en coût total de 363 000€ au titre de l'axe 1 pour développer ses prototypes et de 860 160€ au titre de l'axe 3 pour financer ses activités de productions. Si, en amont de la phase de commercialisation, les principaux partenaires de Fly'R sont des entreprises étrangères ou métropolitaines, son potentiel essor pourrait permettre à cette structure innovante d'associer plus étroitement à son projet des entreprises du tissu économique insulaire.

4.3. Impact sur la compétitivité des entreprises et le rayonnement international

Le PO FEDER a eu un impact sur la compétitivité des entreprises réunionnaises en leur donnant les moyens de s'insérer dans leur environnement international, notamment à travers :

- ▶ La mise en place d'**une économie de l'innovation spécialisant et différenciant** qui a permis à La Réunion de se positionner sur certains marchés notamment relatifs à la bioéconomie ou aux énergies renouvelables. Cette spécialisation donne à La Réunion une attractivité particulière pour les investisseurs.
- ▶ **L'entrée de La Réunion dans des chaînes mondiales de valeur, qui** a permis à La Réunion d'attirer des acteurs étrangers non plus en tant que simples fournisseurs de matières premières pour les industries réunionnaises mais en tant que partenaires.

4.3.1. Impact du PO sur l'exportation des productions réunionnaises

Les contraintes propres au statut de RUP de La Réunion, identifiées par l'article 349 du TFUE (éloignement du continent européen, étroitesse du marché intérieur,...) réclament une intervention du programme opérationnel sur les champs de la compensation des surcoûts liés à l'éloignement et du soutien aux grandes infrastructures de transport. Ces deux volets de l'axe 8 du PO ont un impact les performances à l'export du tissu économique insulaire.

Le PO FEDER 2014-2020 limite l'impact négatif des surcoûts d'éloignement sur les performances commerciales du territoire

Le PO a pu contribuer à ces performances à travers le financement de **109 opérations** de compensation des surcoûts de transports au bénéfice d'entreprises du territoire, pour un montant total de **73,2 millions d'euros**. Les programmes d'importation de marchandises entrant dans le processus de production ou le transport à destination des pays de l'UE de marchandises produites, montées ou conditionnées sur le territoire réunionnais sont subventionnés à hauteur de **50%** ou **60%**. Ces subventions impactent les performances des entreprises bénéficiaires sur plusieurs champs :

1. Les **aides portant sur les intrants** peuvent contribuer à la restauration de leurs marges ou à la baisse de leurs prix, confortant ainsi leur position sur les marchés les plus concurrentiels ;

2. Les **aides portant sur les extrants** impactent directement la compétitivité de leurs produits à l'export, le Fret pesant lourdement sur la formation des prix, notamment pour les productions destinées au territoire de l'Union européenne (**50%** de la production réunionnaise y est acheminée).

Par essence, ces deux types d'aides bénéficient à des entreprises menant des activités de production, et donc rattachables au secteur secondaire. En raison des dynamiques de filières propres au tissu économique réunionnais, bon nombre d'entre elles sont rattachables aux secteurs de l'agro-alimentaire et du bâtiment.

Sans qu'il soit possible d'établir clairement un lien de causalité en la matière, la forte croissance du nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide au fret intrants ou extrants (**+70%** par rapport à la précédente programmation) a été concomitante d'une croissance des exportations de produits transformés depuis le début de la programmation (**+7%** entre 2013 et 2017 selon les données de la DRDDI).

Le volet infrastructures de l'axe 8 enregistre peu d'opérations programmées à ce stade, mais contribuera grandement aux performances du territoire à l'export durant la deuxième partie de la programmation

Les performances de l'économie insulaire à l'export sont également susceptibles d'être impactées par les opérations de soutien aux grandes infrastructures de transport financées par le PO FEDER. Cependant, **une seule opération** a à ce jour été mise en œuvre sur ce champ : il s'agit d'une opération de travaux d'aménagement et de mise aux normes en matière de sécurité et d'environnement de **l'aéroport Roland Garros**, pour un montant total de **26,5 millions d'euros**. Elle a permis la réalisation de trois RESA (runway end safety area) de 90, 30 et 230 mètres aux alentours de la piste. Des travaux complémentaires ont en outre permis de renforcer la solidité des ouvrages de protection de la plate-forme contre la houle cyclonique, sur la zone littorale. Les autres dépenses prévues par l'aéroport ne peuvent pas encore être programmées car elles sont inscrites dans une procédure Grand Projet en cours. Les chiffres d'importation réalisée par l'aéroport ont augmenté grâce à l'arrivée de quatre Boeing de Air Austral.

De son côté, le **Grand port maritime** n'a pas prévu d'investissements massifs sur la programmation en cours, des changements de gouvernance et un calendrier stratégique différent du calendrier de la programmation en sont notamment la cause. Un plan d'investissements d'envergure est cependant prévu pour la prochaine programmation.

Au-delà des seuls effets du PO FEDER, les performances à l'export sont corrélées au dynamisme macroéconomique du territoire

Les volets du PO FEDER précités ont pu contribuer à la croissance du volume annuel des exportations réunionnaises. Tous produits confondus, celui-ci a cru d'environ **1%** depuis le début de la programmation, selon les données de la DRDDI : elles représentaient **315,5 millions d'euros** en 2014 contre **318,4 millions d'euros** en 2017. Dans le même temps, les importations annuelles avaient cru de **8%** (**4715,5 millions d'euros** en 2014 et **5084,2 millions d'euros** en 2017). Le solde du commerce extérieur réunionnais reste ainsi largement déficitaire.

Le montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel réunionnais a enregistré une croissance de **13,5%** entre 2010 et 2016 (de **278,5 M€** à **316 M€**, données INSEE). En outre, le tonnage des exportations annuelles de produits de l'industrie manufacturière et agro-alimentaire a crû de **7%** entre 2013 et 2017 (données DRDDI).

Cependant, le rapport annuel de l'IEDOM 2017 mentionne un recul des exportations de **7,3%** (soit **292,1 millions d'euros**) sur la seule l'année 2017 qui s'explique en partie par la baisse de l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires (**-15,2%**), notamment la légine. La croissance (hors avions) des importations en 2017 est de **3,3%**, **ce qui correspond à une croissance de la consommation et de l'investissement.**

4.3.2. Amélioration de la structuration de la filière export de La Réunion

Le programme opérationnel offre de nouveaux débouchés aux exportateurs réunionnais en leur permettant de s'inscrire dans des chaînes de valeur mondiales

Comme indiqué précédemment, la **structuration des filières**, a mobilisé **10,4 millions** d'euros en montant global au titre de la fiche action 3.15.

Le financement de structures d'accompagnement associatives comme le Club Export ont pu contribuer, à travers la multiplication des rencontres B2B et des opérations de prospection menées sur des marchés extérieurs, au rayonnement international du tissu entrepreneurial insulaire et à la captation de nouveaux marchés à l'échelle de la zone Océan Indien (Comores, Maurice ou Madagascar). À titre d'exemple, les programmes d'action 2015, 2016 et 2017 de l'association Club Export ont été financés pour un montant global de **440 000 €**. 20 à 30% des entreprises accompagnées par le Club parviennent à concrétiser leur projection sur de nouveaux marchés. En l'espèce, cette entité a accompagné essentiellement des entreprises du secteur tertiaire (bureaux d'études, consultants en ingénierie de projet ou en développement durable) vers les marchés comoriens, mauriciens, et dans une moindre mesure malgaches et mozambicains. Son offre d'accompagnement est principalement destinée à des entreprises d'ores et déjà prête pour l'exportation. Ces entreprises ont mûri des projets de développement international et ont parfois déjà eu des expériences de développement international. Le Club favorise l'exportation

L

vers des pays cibles de la zone Océan Indien : Madagascar, Maurice, en premier lieu, et l’Afrique de l’Est et la zone du grand Océan Indien ensuite. Une grande majorité d’adhérents au Club sont positionnés sur des services à forte valeur ajoutée : formation, principalement sur le champ du développement durable. Le Club a un rôle principalement logistique et opérationnel, il sert notamment d’intermédiaire dans la mise en contact B2B et entre ses membres et des bureaux d’études ou des sous-traitants spécialisés en « go-to-market ».

Au-delà des entreprises ayant bénéficié directement des aides FEDER, des établissements réunionnais ont pu tirer profit de l’expertise de ces structures d’accompagnement dont les programmes d’action sont soutenus de longue date par le PO. Une partie programmes annuels de Qualitropic, de Club Export ou encore par la CCI La Réunion est ainsi financée par le FEDER. Les services de l’autorité de gestion ont noté que les bénéficiaires associaient très rarement ce type d’accompagnement à des aides FEDER. Ainsi, au-delà des règles classiques de publicité propres au financement FEDER, un véritable enjeu de visibilité de l’action du PO se fait jour sur ce champ. Il pourra faire l’objet d’un travail renforcé avec ces entités accompagnatrices lors de la prochaine programmation.

4.3.3. Amélioration des perspectives d’exportations avec la zone Océan Indien

Malgré la persistance de handicaps structurels qui brident le potentiel du territoire à l’export, le PO a contribué à l’affirmation des ambitions commerciales du tissu entrepreneurial

Le tissu économique réunionnais demeure à ce jour faiblement internationalisé :

- ▶ Les entreprises locales peinent encore à être compétitives et à rayonner sur la scène internationale. En 2017, l’étude CPME/Utopies « *Développer l’économie réunionnaise par la demande locale* » révélait ainsi que les exportations réunionnaises étaient plus de **20 fois intérieures** à celles de territoires métropolitains de taille comparable.
- ▶ En outre, le potentiel d’exportation du tissu économique local demeure limité, en raison de l’étroitesse de portefeuille des produits exportables et de l’orientation de son orientation vers la demande intérieure : **62,7%** des exportations de biens sont constituées de produits alimentaires dont **39,9%** proviennent de l’industrie sucrière.⁷

⁷ Laurent Daveuziers, La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale, Paris, Seuil, 2012

En 2017, les échanges commerciaux avec les partenaires régionaux de la Commission de l'Océan Indien (Maurice, Madagascar, Seychelles et Comores) représentaient 16,3% des exportations réunionnaises, contre seulement 1,0% des importations. Cependant, des facteurs exogènes ou directement liés au programme opérationnel ont pu ou pourront à l'avenir contribuer au développement de nouvelles modalités d'échanges de l'économie réunionnaise avec son environnement régional proche :

- ▶ Le développement de l'**accompagnement des entreprises à l'export**, soutenu par le PO FEDER, et la **dynamique de spécialisation de l'économie réunionnaise** dont le PO est l'un des leviers, peuvent accroître le potentiel commercial du territoire. Les structures d'accompagnement ont constaté une affirmation des ambitions du tissu entrepreneurial à l'export, y compris parmi les TPE-PME des secteurs identifiés par la stratégie de spécialisation intelligente du territoire, susceptibles de prendre part à la dynamique de différenciation du tissu économique insulaire : l'agro nutrition, l'environnement et les énergies renouvelables ou la bio économie.
- ▶ Par ailleurs, le **grand projet aéroportuaire** en cours de programmation pourrait permettre, en reliant potentiellement Saint-Denis à des **destinations asiatiques** comme Bangkok à un horizon de 5 ans, de positionner le territoire dans des chaînes de valeur mondiales.

4.3.4. L'attractivité et le rayonnement international de La Réunion se sont accrus dans plusieurs domaines

Un territoire d'innovation en devenir

Malgré l'implantation sur le territoire insulaire de structures de recherche publiques de renommée internationale bénéficiant d'une taille critique (antenne du CIRAD, IPGP, CNRS, IRD) et la présence d'équipements uniques dans l'Océan Indien, l'effort de recherche réunionnais demeure **4 fois moins élevé** que la moyenne nationale et **financé à 80% par les administrations publiques** (IEDOM, 2013). Ces retards s'expliquent partie par la « jeunesse » de l'écosystème de recherche et d'innovation réunionnais, qui ne s'est développé qu'à partir des années 1990 et n'a commencé à se structurer qu'au tournant des années 2000, autour du Pôle de compétitivité **Qualitropic** ou du **Technopôle de La Réunion**.

L'une des priorités S3 est de positionner La Réunion comme terre de l'innovation en « *s'ouvrant au monde en développant l'attractivité du territoire* » et « *en accompagnant à la fois l'insertion du territoire dans l'espace européen de la recherche et de l'innovation ainsi que l'accompagnement à l'exportation* ».

Cette priorité est réalisée en partie sur des investissements FEDER au titre de l'Axe 1, notamment à travers les opérations relevant du soutien aux infrastructures publiques de recherche, de la densification de l'écosystème d'innovation ou du développement de la plate-forme réunionnaise de recherche en biotechnologies et en santé.

L'axe 1 du PO FEDER contribue en effet à la vitalité et à la pérennité des structures de recherche publique du territoire. Les opérations financées sur cet axe bénéficient de longue date aux entités publiques qui concentrent à ce jour l'effort de recherche insulaire et les infrastructures constituant la majeure partie de la plateforme de RDI réunionnaise : l'université de La Réunion, le CIRAD, le GIP CYROI et l'IRD. Ces structures ont bénéficié à ce jour de **67,7%** des fonds FEDER programmés au titre de l'axe 1, soit **34,5 millions d'euros**. **En cofinçant les programmes d'action de ces entités, le FEDER constitue un levier contribuant à maintenir une forte implication et une forte présence des instituts de recherche sur le territoire**, offrant par la même occasion une visibilité internationale aux acteurs de l'ESR insulaires.

Il convient également de noter que le PO FEDER, au-delà des seuls axes développement économique et innovation, a également contribué aux financements d'innovations technologiques d'envergure :

- ▶ La **Nouvelle Route du littoral**, qui a généré environ **1 milliard d'euros** de valeur ajoutée de 2016 à 2019, est ainsi une infrastructure unique et singulièrement innovante sur le champ de l'ingénierie routière. En générant près de **3000 emplois** directs, indirects et induits dans le tissu économique insulaire, ce projet majeur de la programmation a contribué à la montée en compétence d'une part non négligeable de la population active insulaire.

En outre, plusieurs projets financés au titre de l'**Axe 4** ont été sélectionnés en raison de leur caractère innovant, et de leur potentielle contribution au rayonnement du tissu économique local sur les champs des ENR et de la bioéconomie. C'est par exemple le cas du SWAC Sud, système qui n'a à ce jour été développée qu'à Hawaï et dont le déploiement devrait permettre au Centre hospitalier de Saint-Pierre de réduire sa consommation électrique de 75%.

Une attractivité touristique réunionnaise retrouvée

Le programme opérationnel 2014-2020 a impacté l'attractivité touristique de La Réunion sur plusieurs champs :

- ▶ Le soutien à la **promotion du tourisme**, a mobilisé un montant total de **18,8 millions d'euros** de subventions FEDER. Des opérations de promotion ciblant tant la clientèle

locale que les marchés extérieurs visent à préserver le dynamisme du secteur touristique, vecteur essentiel de croissance et d'emploi, en entretenant la visibilité de la destination. À titre d'exemple, le programme d'actions 2016 de l'association « Île de La Réunion Tourisme », qui assume des fonctions de Comité Régional du Tourisme, financé à hauteur de **2,8 millions d'euros** de fonds FEDER (**77%** du montant total) a permis le déploiement de 3 campagnes de communication et la participation d'IRT à trois salons professionnels et 22 salons grand public.

- ▶ **21 projets** d'aide à la création et au développement des entreprises, financés pour un coût total de **20,2 millions d'euros** ont concerné le secteur du tourisme. Il s'agit principalement du développement création de nouvelles activités de loisirs (balades en mer, découverte du patrimoine naturel insulaire, etc.) mais également du soutien à la création d'hôtels, dans un contexte de développement de l'offre hôtelière intermédiaire du territoire (2-3 étoiles). À titre d'exemple, la création d'un hôtel 3 étoiles de 80 chambres à Saint-Denis pour un coût éligible retenu de **6,9 millions d'euros** devrait donner lieu à la création d'une **vingtaine d'emplois**. En outre, afin de favoriser la programmation des aides au secteur touristique, l'AG a lancé en juillet 2017 un AMI pour la création d'hôtels de grande envergure et d'établissements de petite hôtellerie de charme. Les résultats de la 2^{ème} phase seront connus en novembre 2018
- ▶ Depuis le début de la programmation, plus de **20 hectares** d'espaces publics et de **11%** des espaces naturels et culturels recensés sur le territoire ont fait l'objet d'opérations d'aménagement touristique dans le cadre du PO FEDER. Ces projets ont contribué à la valorisation de la destination auprès des touristes et acteurs économiques exogènes.

Ces réalisations ont pu contribuer à la hausse tendancielle de la fréquentation touristique à La Réunion :

- ▶ Les trois premiers trimestres de l'année 2018 enregistraient en effet selon Île de La Réunion tourisme une hausse de **17%**, **4%** et **11%** par rapport aux valeurs de 2017, elles-mêmes en hausse par rapport à 2016.
- ▶ Il convient cependant de rappeler que ces performances peuvent être imputées à des facteurs externes au PO : le rattrapage progressif de la crise requin, qui avait entraîné une

forte décroissance des flux touristiques au début des années 2010, ou le développement de l'offre de croisières qui contribue à capter de nouveaux visiteurs-cibles.

5. Formulation des recommandations

Recommandations liées aux thématiques *Développement économique et Recherche et Innovation* (axes 1, 3 et 8) :

Rationaliser l'écosystème de l'innovation de façon à mieux prendre en compte les besoins actuels et futurs des entreprises du territoire	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Région Réunion ✓ CRI ✓ Structures d'accompagnement de l'écosystème d'innovation
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moyen terme (<2 ans)
Recommandation détaillée	<p>La multiplicité des entités en charge de l'animation des filières et de l'accompagnement des structures innovantes nuit à la lisibilité et à l'efficacité globale de l'écosystème d'innovation et complique sa gouvernance. La Région Réunion peut à cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager la clarification des rôles et responsabilités de chacun en fonction des besoins actuels ou futurs des entreprises ou de leur typologie ; ▶ Cartographier les besoins des structures innovantes du territoire en matière d'accompagnement (foncier économique, prestations de conseil, leviers de financement, etc.) et valider l'adéquation de l'offre de l'écosystème aux besoins des entreprises ; ▶ Engager des évaluations ciblées des structures d'accompagnement sur les projets structurants et les porteurs récurrents.

Déployer des actions de communication spécifiques visant à sensibiliser les entreprises réunionnaises à aux possibilités offertes par l'exportation	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Région Réunion ✓ Organismes consulaires ✓ Structures d'accompagnement à l'export (Club Export, etc.)
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moyen terme (< 2 ans)
Recommandation détaillée	

L

	<p>Trois types de leviers peuvent être mobilisés sur ce champ :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ L'augmentation ou <i>a minima</i> le maintien des subventions FEDER bénéficiant aux structures d'accompagnement à l'export à La Réunion (CCI et autres organismes consulaires, Club Export, etc.). Nombre de TPE-PME réunionnaises rechignent à développer leur activité à l'export, car elles ne disposent pas des compétences nécessaires en interne ou sous-estiment les gains économiques potentiels du développement de leur activité sur des marchés extérieurs.▶ Le renforcement de la visibilité des entreprises qui s'engagent dans des projets d'exportation (retour d'expérience).▶ L'augmentation, en associant les organismes consulaires et les organisations professionnelles, de l'effort de communication sur les aides au fret intrants et extrants déployées au titre de l'axe 8 du PO FEDER.
--	--

Annexes

1. Liste des entretiens stratégiques en Phase 1

ENTITE	INTERLOCUTEUR	FONCTION
Conseil régional de la Réunion	M. Patrick GUILLAUMIN	DGA Affaires européennes
Conseil régional de la Réunion	M. David WONG	Responsable Coordination Interfonds
Conseil régional de la Réunion	Mme Séverine NIRLO	DGA Développement économique
Conseil régional de la Réunion	M. Sébastien LECHAT	Responsable du Pôle d'appui FEDER
AGILE	M. Jean-François APAYA	Directeur de l'AGILE
Conseil régional de la Réunion	M. Philippe HOARAU	Responsable du guichet Economique et Développement touristique
Conseil régional de la Réunion	M. Gaëtan MAGRE	Responsable du guichet unique Infrastructures, Développement durable et Energie
Conseil régional de la Réunion	Mme Shehnaz UMMER	Responsable du guichet Investissement de Formation d'Education et d'Inclusion sociale

2. Liste des entretiens réalisés en Phase 2

Structure	Interlocuteur	Fonction
Conseil régional de la Réunion	Patrick GUILLAUMIN	DGA Europe
Conseil régional de la Réunion	David WONG	Responsable Coordination Interfonds (DGA Affaires européennes)
Conseil régional de la Réunion	Sébastien LECHAT	Responsable du PAF (pôle d'appui FEDER)
Conseil régional de la Réunion	Mohamed AHMED	DGS
Conseil régional de la Réunion	Séverine NIRLO	DGA Développement économique
Conseil régional de la Réunion	Philippe HOARAU	Responsable du guichet unique Economie et Développement Touristiques
Conseil régional de la Réunion	Gaëtan MAGRE	Responsable du Guichet unique Infrastructures, Développement Durable et Energie (IDDE)
Conseil régional de la Réunion	Shehnaz UMMER	Responsable du Guichet unique Investissement de Formation d'Education et d'Inclusion Sociale (IEFPIS)
Conseil régional de la Réunion	Shehnaz UMMER	responsable du Guichet unique Recherche Développement, Technologie et Innovation (RDTI), par interim
Etat	Loic ARMAND	SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales)

L

Département	Michel Courteaud	Directeur général adjoint du pôle développement
Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)	Amine Valy	Direction Aménagement et Développement Territorial
Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	Olivier COLIN	Direction Développement Durable et Stratégique du Territoire
Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)	Valérie GUSTAVIN	Direction du Développement Économique et des Affaires européennes
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)	Stéphane BABONNEAU	Référent ITI
Territoires de la Côte Ouest (TCO)	John Gangnant / Joselito Marouvin	Pôle Ressources
Université de la Réunion	Juan Manuel Mora Rey	Chargé des financements européens
NEXA (Accélérateurs de projets)	Gaston Bigey, Philippe Holstein, Fanny Mazella	Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Chargée de la Cellule Europe
INSEE	Aurélien Daubaire	Directeur Régional
First Advisory and Partner	Fabrice Onesio	Directeur
MEDEF	Didier Fauchard, Sandrine Dunand Roux, Alexandre Beton	Didier Fauchard, Déléguée Générale, Chargé de mission Economie

L

3. Liste des Fiches Action

SI	Nomenclature simplifiée	Actions
GU Recherche, Développement Technologique et Innovation	1.01	Soutenir les infrastructures liées à la recherche, au développement technologique et à l'innovation
	1.02	Soutien à l'observation et à la connaissance de la biodiversité et des milieux
	1.03	Soutien des activités de recherche agronomique
	1.04	Améliorer les compétences au service de l'économie de la Connaissance
	1.05	Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologies
	1.06	Améliorer les compétences au service de l'éco de la connaissance – allocations bourses doctorales
	1.07	Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les 3 priorités S3
	1.08	Développer l'innovation sociale et ouverte
	1.09	Valorisation économique de la biodiversité tropicale
	1.10	Promouvoir les projets de recherche et d'innovation contribuant à une meilleure efficacité énergétique grâce à la valorisation des énergies renouvelables
	1.11	Programmes de recherche liés au projet de Pôle Mer
	1.12	Développer les outils de promotion de la CSTI
	1.13	Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation
	1.14	Soutien aux pôles d'innovation
	1.15	Soutien aux projets innovants des entreprises (subvention Directe)
	1.16	Renforcer l'effort en RDI des entreprises par le recrutement de jeunes diplômés
	1.17	Mise en place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises innovantes
	2.01	Continuité territoriale numérique
	2.02	Plan régional très haut débit
	2.03	Open data
2.04	E-administration	
2.05	E-santé	

L

GU Entreprises et Développement Touristique	3.01	Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet numérique
	3.02	Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet tourisme
	3.03	Aide aux investissements pour la création des entreprises- Volet industrie / artisanat
	3.04	Mise en place des outils de financement adaptés au lancement des entreprises
	3.05	Aides au développement des entreprises – Volet tourisme
	3.06	Aide au développement des entreprises- Volet industrie / Artisanat
	3.07	Aides au développement des entreprises – Volet numérique
	3.08	« Recours aux compétences immatérielles – Compétitivité des Produits . »
	3.09	Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise
	3.10	Actions collectives – Promotion des technologies et des entreprises numériques
	3.11	Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande
	3.12	Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le domaine du tourisme
	3.13	Mutualisation des ressources
	3.14	Veille stratégique
	3.15	Structuration de filières
	3.16	Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs
	3.17	Développement de la promotion touristique
	3.18	Modernisation de zones d'activités économiques
	3.19	Mise en Place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises
	3.20	Création d'une offre d'hébergement public exemplaire de montagne
GU Infrastructures de Développement Durable et Énergie	4.01	Réalisation et exploitation de réseaux de production et de distribution de froid à partir des eaux marines profondes en vue de climatiser des bâtiments tertiaires (SWAC saint-Denis et Saint-Pierre)
	4.02	Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz
	4.03	Production d'eau chaude solaire pour les logements à caractère social ou privés sous conditions de faibles ressources et bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires)

	4.04	Production d'eau chaude solaire pour les logements privés sous conditions de faibles ressources à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires)
	4.05	Rénovation thermique des bâtiments publics
	4.06	Rénovation thermique logements sociaux anciens selon méthodologie BATIPEI (Bonification de prêts AFD)
	4.07	Plan Régional Vélo – mise en oeuvre
	4.08	Pôles échanges et superstructures de transport – Etudes transport par câble
	4.09	Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations RRTG TCSP
	4.10	Coordination offres transport
	5.01	Suppression des points noirs dans les réseaux routiers Essentiels
	5.02	Observations et expérimentation sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique
	5.03	Réalisation des unités de valorisation énergétique inscrites au PPGDND
	5.04	Développement des aménagements hydrauliques structurants
	5.05	Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines
	5.06	Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau
	5.07	Lutter contre les pollutions de l'eau
	5.08	Protection et valorisation biodiversité
GU Entreprises et Développement Touristique	5.09	Aménagements et équipements touristiques publics
GU Infrastructures de Développement Durable et Énergie	5.10	Mise en tourisme du patrimoine culturel
	6.01	Trans Eco Express
	6.02	Nouvelle Route Littoral avec TCSP sécurisée
	6.03	Projet NEO (Nouvelle Entrée Ouest St Denis)
GU Investissements d'éducation, de formation et d'inclusion sociale	7.01	Construction et restructuration d'établissements médicosociaux pour personnes handicapées et personnes âgées dépendantes
	7.02	Restructuration urbaine des quartiers sensibles
	7.03	Soutien relatif aux études de stratégie de développement urbain durable
	7.04	Espaces publics structurants des centralités du SAR

L

	7.05	Développement et structuration de l'attractivité des hauts
	7.06	Construction, extension et réhabilitation des lycées et des Collèges
	7.07	Réhabilitation et extension des centres de formation Professionnelle
	7.08	Constructions et aménagements pour l'enseignement supérieur
GU Entreprises et Développement Touristique	8.01	Création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités Économiques
	8.02	Compensation des surcoûts de transports
GU Infrastructures de Développement Durable et Énergie	8.03	Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection
	8.04	Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR)
	8.05	Aéroport Réunion Roland Garros
	8.06	Développement de la zone aéroportuaires de Pierrefonds et ouverture de nouvelles lignes aériennes
PAF (Pôle d'Appui FEDER)	9.01	Assistance Technique – Ressources Humaines
	9.02	Assistance Technique – Information et Communication
	9.03	Assistance Technique – Évaluation et études